

# Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	96
Rapport des auditeurs indépendants	97
États financiers consolidés	100
États consolidés des résultats	100
États consolidés du résultat global	100
Bilans consolidés	101
États consolidés des variations des capitaux propres	102
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	104
Notes afférentes aux états financiers consolidés	105
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	105
Note 2. Principales méthodes comptables	105
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	122
Note 4. Norme comptable future	125
Note 5. Filiales	125
Note 6. Acquisitions d'entreprises	126
Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	127
Note 8. Impôt sur le résultat	128
Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	130
Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	130
Note 11. Créances	131
Note 12. Créances sur cartes de crédit	131
Note 13. Stocks	133
Note 14. Actifs détenus en vue de la vente et de la sortie	133
Note 15. Immobilisations corporelles	134
Note 16. Immeubles de placement	136
Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	137
Note 18. Immobilisations incorporelles	138
Note 19. Goodwill	140
Note 20. Autres actifs	141
Note 21. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	141
Note 22. Provisions	141
Note 23. Dette à court terme	143
Note 24. Dette à long terme	144
Note 25. Autres passifs	148
Note 26. Capital social	149
Note 27. Transactions portant sur le capital de Loblaw	153
Note 28. Gestion du capital	153
Note 29. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	155
Note 30. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	161
Note 31. Charges au titre des avantages du personnel	168
Note 32. Contrats de location	168
Note 33. Instruments financiers	171
Note 34. Gestion des risques financiers	174
Note 35. Passifs éventuels	176
Note 36. Garanties financières	177
Note 37. Transactions entre parties liées	179
Note 38. Informations sectorielles	180
Rétrospective des trois derniers exercices	183
Glossaire	185

# Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de George Weston Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président du Conseil et  
chef de la direction,

[signé]

**Galen G. Weston**

Le président et  
chef de la direction financière,

[signé]

**Richard Dufresne**

Toronto, Canada  
Le 24 février 2020

# Rapport des auditeurs indépendants

## AUX ACTIONNAIRES DE GEORGE WESTON LIMITÉE

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de George Weston Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018;
- les états consolidés des résultats des exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global des exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres des exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations - modification de méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui indique que l'entité a modifié sa méthode comptable à l'égard des contrats de location en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par suite de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et qu'elle a mis en œuvre ce changement au moyen de l'approche rétrospective modifiée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document intitulé « Rapport annuel 2019 ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion et un document intitulé « Rapport annuel 2019 » déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# Rapport des auditeurs indépendants

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.  
  
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport des auditeurs indépendants

- Nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité consolidée pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Sebastian Distefano.

Toronto, Canada  
Le 24 février 2020

## États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019	2018 <sup>i)</sup>
<b>Produits</b>	<b>50 109 \$</b>	48 568 \$
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coût des stocks vendus (note 13)	<b>34 166</b>	33 340
Frais de vente et charges générales et administratives (note 33)	<b>12 985</b>	12 643
	<b>47 151</b>	45 983
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 958</b>	2 585
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	<b>1 704</b>	948
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>1 254</b>	1 637
Impôt sur le résultat (note 8)	<b>431</b>	639
<b>Bénéfice net</b>	<b>823</b>	998
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 9)	<b>242</b>	574
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>581</b>	424
<b>Bénéfice net</b>	<b>823 \$</b>	998 \$
<b>Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 9)</b>		
De base	<b>1,29 \$</b>	4,02 \$
Dilué	<b>1,26 \$</b>	3,99 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018 <sup>i)</sup>
<b>Bénéfice net</b>	<b>823 \$</b>	998 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion (note 33)	<b>(49)</b>	91
Pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie (note 33)	<b>(7)</b>	(3)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 29)	<b>1</b>	92
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement (note 16)	<b>10</b>	16
Autres éléments du résultat global	<b>(45)</b>	196
<b>Résultat global</b>	<b>778</b>	1 194
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	<b>202</b>	717
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>576</b>	477
<b>Résultat global</b>	<b>778 \$</b>	1 194 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018 <sup>i)</sup>
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	1 834 \$	1 521 \$
Placements à court terme (note 10)	229	281
Créances (note 11)	1 375	1 329
Créances sur cartes de crédit (note 12)	3 518	3 309
Stocks (note 13)	5 270	5 001
Charges payées d'avance et autres actifs	256	370
Actifs détenus en vue de la vente (note 14)	203	44
<b>Total des actifs courants</b>	<b>12 685</b>	<b>11 855</b>
Immobilisations corporelles (note 15)	11 773	12 101
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 32)	4 074	–
Immeubles de placement (note 16)	4 888	4 847
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 17)	605	734
Immobilisations incorporelles (note 18)	7 488	7 958
Goodwill (note 19)	4 775	4 781
Impôt différé (note 8)	250	286
Dépôts de garantie (note 10)	76	87
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 33)	19	78
Autres actifs (note 20)	1 180	1 087
<b>Total des actifs</b>	<b>47 813 \$</b>	<b>43 814 \$</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dette bancaire (note 36)	18 \$	56 \$
Fournisseurs et autres passifs	5 906	5 762
Passif au titre de la fidélisation (note 21)	191	228
Provisions (note 22)	147	205
Impôt sur le résultat à payer	53	171
Dette à court terme (note 23)	1 489	1 579
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 24)	1 842	1 343
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 32)	857	–
Participation des pharmaciens propriétaires	280	260
<b>Total des passifs courants</b>	<b>10 783</b>	<b>9 604</b>
Provisions (note 22)	90	167
Dette à long terme (note 24)	12 712	13 975
Obligations locatives (note 32)	4 250	–
Passif lié aux parts de fiducie (note 33)	3 601	2 658
Impôt différé (note 8)	2 245	2 515
Autres passifs (note 25)	957	691
<b>Total des passifs</b>	<b>34 638</b>	<b>29 610</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social (note 26)	3 626	3 583
Résultats non distribués	4 766	5 017
Surplus d'apport (notes 27 et 30)	(979)	(799)
Cumul des autres éléments du résultat global	196	239
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>	<b>7 609</b>	<b>8 040</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	5 566	6 164
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>13 175</b>	<b>14 204</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>47 813 \$</b>	<b>43 814 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Passifs éventuels (note 35).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,

**[signé]**  
**Galen C. Weston**  
Président du Conseil et chef de la direction

**[signé]**  
**Barbara C. Stymiest**  
Administratrice

# États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2018	2 766 \$	817 \$	3 583 \$	5 017 \$	(799) \$	231 \$	– \$	8 \$	239 \$	6 164 \$	14 204 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 (note 2)	–	–	–	(115)	–	–	–	–	–	(394)	(509) \$
Solde retraité au 1 <sup>er</sup> janv. 2019	2 766 \$	817 \$	3 583 \$	4 902 \$	(799) \$	231 \$	– \$	8 \$	239 \$	5 770 \$	13 695 \$
Bénéfice net	–	–	–	242	–	–	–	–	–	581	823
Autres éléments du résultat global <sup>(i)</sup>	–	–	–	3	–	(49)	(4)	10	(43)	(5)	(45)
Résultat global	–	–	–	245	–	(49)	(4)	10	(43)	576	778
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 26 et 30)	47	–	47	(1)	(10)	–	–	–	–	(3)	33
Actions rachetées et annulées (note 26)	(4)	–	(4)	(21)	–	–	–	–	–	–	(25)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 26 et 30)	–	–	–	5	–	–	–	–	–	–	5
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 27 et 30)	–	–	–	–	(170)	–	–	–	–	(777)	(947)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars)											
– 2,090 \$	–	–	–	(321)	–	–	–	–	–	–	(321)
Par action privilégiée (en dollars)											
– Série I – 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
– Série III – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série IV – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série V – 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	43	–	43	(381)	(180)	–	–	–	–	(780)	(1 298)
Solde au 31 déc. 2019	2 809 \$	817 \$	3 626 \$	4 766 \$	(979) \$	182 \$	(4) \$	18 \$	196 \$	5 566 \$	13 175 \$



# États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion <sup>i)</sup>	Couvertures de flux de trésorerie <sup>ii)</sup>	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2017	221 \$	817 \$	1 038 \$	7 188 \$	(432) \$	139 \$	1 \$	– \$	140 \$	6 861 \$	14 795 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9	–	–	–	(36)	–	–	–	–	–	(36)	(72)
Solde retraité au 1 <sup>er</sup> janv. 2018	221 \$	817 \$	1 038 \$	7 152 \$	(432) \$	139 \$	1 \$	– \$	140 \$	6 825 \$	14 723 \$
Bénéfice net	–	–	–	574	–	–	–	–	–	424	998
Autres éléments du résultat global <sup>ii)</sup>	–	–	–	47	–	92	(4)	8	96	53	196
Résultat global	–	–	–	621	–	92	(4)	8	96	477	1 194
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 26 et 30)	12	–	12	–	(9)	–	–	–	–	(1)	2
Actions rachetées et annulées (note 26)	(14)	–	(14)	(109)	–	–	–	–	–	–	(123)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 26 et 30)	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–	10
Scission de Propriétés de Choix	2 547	–	2 547	(2 353)	–	–	3	–	3	(73)	124
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 27 et 30)	–	–	–	–	(350)	–	–	–	–	(1 064)	(1 414)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars)											
– 1,950 \$	–	–	–	(261)	–	–	–	–	–	–	(261)
Par action privilégiée (en dollars)											
– Série I – 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
– Série III – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série IV – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série V – 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
Incidence fiscale de la conversion des parts de société en commandite de catégorie C	–	–	–	–	(8)	–	–	–	–	–	(8)
	2 545	–	2 545	(2 756)	(367)	–	3	–	3	(1 138)	(1 713)
Solde au 31 déc. 2018	2 766 \$	817 \$	3 583 \$	5 017 \$	(799) \$	231 \$	– \$	8 \$	239 \$	6 164 \$	14 204 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Les autres éléments du résultat global comprennent des gains actuariels de 1 million de dollars (gains de 92 millions de dollars en 2018), dont une tranche correspondant à des gains de 3 millions de dollars (gains de 47 millions de dollars en 2018) est présentée ci-dessus dans les résultats non distribués et une autre correspondant à des pertes de 2 millions de dollars (gains de 45 millions de dollars en 2018), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également une perte de change de 1 million de dollars en 2018, une perte latente sur les couvertures de flux de trésorerie de 3 millions de dollars (profit de 1 million de dollars en 2018) et un profit lié à la juste valeur au transfert d'immeubles de placement de 8 millions de dollars en 2018.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018 <sup>i)</sup>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	\$ 823	\$ 998
Ajouter :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	1 704	948
Impôt sur le résultat (note 8)	431	639
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 318	1 746
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	54	21
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	85	48
Profit de change (note 33)	–	(17)
Variation des provisions (note 22)	(54)	(188)
	<b>5 361</b>	<b>4 195</b>
Variation des créances sur cartes de crédit (note 12)	(209)	(307)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(7)	(644)
Impôt sur le résultat payé	(656)	(557)
Intérêts perçus	35	44
Intérêts perçus au titre de contrats de location-financement (note 32)	4	–
Autres	27	(12)
<b>Entrées nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>4 555</b>	<b>2 719</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement (notes 15 et 16)	(1 155)	(1 250)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 18)	(403)	(343)
Acquisition d'entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise (note 6)	–	(1 619)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 6)	20	18
Produit de la cession d'actifs	87	189
Paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	8	–
Variation des placements à court terme (note 10)	52	832
Variation des dépôts de garantie (note 10)	7	(1)
Autres	(108)	(82)
<b>Sorties nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(1 492)</b>	<b>(2 256)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Variation de la dette bancaire	(38)	(54)
Variation de la dette à court terme (note 23)	(90)	321
Produit d'autres financements (note 25)	435	–
Intérêts payés	(891)	(992)
Dette à long terme – Émise (note 24)	1 438	4 880
– Remboursements (note 24)	(1 690)	(3 565)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 32)	(214)	–
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal (note 32)	(520)	–
Capital social – Émis (notes 26 et 30)	40	134
– Racheté et détenu en fiducie (note 26)	(6)	–
– Racheté et annulé (note 26)	(25)	(123)
Capital social ordinaire de Loblaw – Émis (notes 27 et 30)	82	78
– Racheté et détenu en fiducie (note 27)	(62)	(36)
– Racheté et annulé (note 27)	(937)	(1 082)
Parts de Propriétés de Choix – Émises (note 5)	345	–
– Frais d'émission	(14)	–
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(319)	(241)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(44)	(44)
– aux actionnaires minoritaires	(228)	(228)
Autres	(12)	(35)
<b>Sorties nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(2 750)</b>	<b>(987)</b>
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	11
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	313	(513)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 521	2 034
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>\$ 1 834</b>	<b>\$ 1 521</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la société et les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») ont procédé à une réorganisation aux termes de laquelle Loblaw a cédé à la société sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») (la « réorganisation » ou « la scission »). Dans le cadre de la réorganisation, la société a émis environ 26,6 millions d'actions ordinaires en faveur des porteurs d'actions ordinaires de Loblaw autres que la société et ses filiales (les « actionnaires minoritaires de Loblaw »). À l'issue de la réorganisation, la société détenait une participation véritable directe d'environ 65,4 % dans Propriétés de Choix (ce qui comprend une participation directe d'environ 3,8 % détenue par GWL dans Propriétés de Choix avant la réorganisation) et Propriétés de Choix est devenue un secteur d'exploitation à présenter de la société. Au deuxième trimestre de 2019, Propriétés de Choix a réalisé un placement. Au 31 décembre 2019, la société détenait une participation véritable de 62,9 % dans Propriétés de Choix (voir la note 5).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de trois secteurs d'exploitation à présenter, Loblaw, Propriétés de Choix et Weston Foods. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Au premier trimestre de 2019, toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ». Les chiffres comparatifs de Weston Foods et du poste « Autres et intersectoriel » ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerces de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels partout au Canada.

Weston Foods est une entreprise de produits de boulangerie en Amérique du Nord qui fabrique des pains, des petits pains, des petits gâteaux, des beignes, des biscuits, des gâteaux, des tartes, des cornets, des gaufres, des produits de boulangerie artisanaux et plus encore.

## Note 2. Principales méthodes comptables

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ** Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 24 février 2020.

**BASE D'ÉTABLISSEMENT** Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tel qu'il est décrit à la note 16;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 29;
- les montants comptabilisés au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 30;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 33.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à toutes les périodes présentées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés, à l'exception de l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »).

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

**EXERCICE** La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre.

Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 comptaient tous deux 52 semaines. Le prochain exercice qui comptera 53 semaines sera celui de 2020.

**MÉTHODE DE CONSOLIDATION** Les états financiers consolidés comprennent les comptes de GWL et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement. La participation de la société dans le capital social avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Loblaw et Propriétés de Choix (voir la note 5).

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et le bénéfice net de Loblaw. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de GWL dans ses filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix détenues par des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Loblaw consolide les titulaires de licences (les « pharmaciens propriétaires ») de Shoppers Drug Mart Corporation (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») qui est entré en vigueur en 2015. Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, à des fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre Loblaw et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

**REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES** Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts de transaction autres que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE** Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

**COMPTABILISATION DES PRODUITS** La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Les produits tirés du secteur **Vente au détail de Loblaw** comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires titulaires de licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires ») consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins qu'elle détient, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

Lors de la vente initiale de contrats de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration en 2015 du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme une obligation de prestation distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur **Services financiers de Loblaw** comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur **Propriétés de Choix** comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail de Loblaw. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

**Weston Foods** constate le chiffre d'affaires à la date de livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, déduction faite des provisions pour rendus, escomptes et remises.

**IMPÔT SUR LE RÉSULTAT** L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas de l'impôt exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou à des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans les bilans consolidés.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » une fiducie de placement immobilier (« FPI ») aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Certaines règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une FPI qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (« conditions d'exception relatives aux FPI ») et les distributions peuvent être déduites du bénéfice imposable de la FPI. Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application à ses actifs et à ses produits et elle a déterminé qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI. Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt exigible ni aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés de Propriétés de Choix relativement à ses immeubles de placement canadiens.

Propriétés de Choix consolide également certaines entités imposables au Canada et aux États-Unis pour lesquelles l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

**ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE** Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

**PLACEMENTS À COURT TERME** Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

**DÉPÔTS DE GARANTIE** Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

**CRÉANCES** Les créances comprennent principalement les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants de Loblaw et les sommes à recevoir de clients et de fournisseurs de Weston Foods, et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

**CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT** Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes sur créances attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3).

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable des créances sur cartes de crédit à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

**Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>** La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. Loblaw consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

**Autres fiducies de titrisation indépendantes** Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

**CRÉANCES LIÉES À DES PRÊTS CONSENTIS À DES FRANCHISÉS** Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés non consolidés pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes consolidées. Ces fiducies, qui sont considérées comme des entités structurées, ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles. Chaque franchisé fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de leur juste valeur.

**STOCKS** La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks des magasins de détail et des centres de distribution de Loblaw et les stocks de Weston Foods sont évalués au coût moyen pondéré. Les stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sont évalués au coût moyen pondéré ou selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Loblaw estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

**REMISES DE FOURNISSEURS** La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE** Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne sont pas amortis.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES** Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux, sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans le résultat d'exploitation.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 16 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux <sup>ii)</sup>
Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement <sup>i)</sup>	Durée du bail ou durée d'utilité <sup>ii)</sup> , selon la plus courte des deux

i) Aux termes de l'IAS 17, *Contrats de location*, qui s'applique uniquement aux données comparatives de l'exercice 2018.

ii) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement et les améliorations locatives connexes sont amortis sur leur durée d'utilité selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**CONTRATS DE LOCATION** Comme elle a appliqué l'approche rétrospective modifiée lors de la mise en œuvre de l'IFRS 16, la société n'a pas retraité les données comparatives de l'exercice précédent. Par conséquent, les données comparatives continuent d'être présentées selon les méthodes comptables applicables en vertu de l'International Accounting Standard (l'« IAS ») 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »), et les interprétations connexes.



### **Méthode s'appliquant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

*En tant que preneur* Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif concerné et si l'accord confère le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent. Le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent est conféré si la société a le droit d'exploiter l'actif, si elle contrôle l'accès physique à l'actif ou si elle obtient la quasi-totalité de la production de l'actif.

La société classe à titre de contrats de location-financement les contrats de location ayant pour effet de transférer l'ensemble des risques et avantages. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés au plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être établi facilement, le taux d'emprunt marginal de la société. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis selon la méthode applicable aux immobilisations corporelles. Les paiements aux termes de contrats de location-financement sont répartis entre les charges d'intérêts et la réduction des obligations découlant de contrats de location-financement.

Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés aux bilans. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

*En tant que bailleur* La société comptabilise les loyers tirés des contrats de location simple sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

### **Méthode s'appliquant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

*À titre de preneur* Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location s'il confère à la société le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant la durée du contrat de location moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme et de l'exemption relative à la faible valeur ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût aux actifs au titre de droits d'utilisation, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur, et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15, afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation.

**À titre de bailleur** À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

**IMMEUBLES DE PLACEMENT** Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon ce modèle, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie d'exploitation annuels prévus, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien considéré comme un immeuble pour usage propre devient un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé en résultat net dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la société. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée en résultat net. Toutefois, dans la mesure où un profit antérieur résultant de la réévaluation est inclus dans l'écart de réévaluation pour ce bien, la perte est tout d'abord comptabilisée dans les autres éléments du résultat global de la société en vue de réduire l'écart de réévaluation compris dans les capitaux propres. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé comme une immobilisation corporelle, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

**PARTENARIATS** La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

**Coentreprises** Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de Propriétés de Choix dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Les états financiers des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise, qui peut être estimé de façon fiable.

**Entreprises communes** Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

**GOODWILL** Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 30 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS** Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, Loblaw soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). Les actifs de fabrication de Weston Foods sont regroupés sur le plan des catégories de production qui sont en mesure de fournir des services à leurs clients indépendamment des autres catégories de production. Loblaw a déterminé que chaque établissement de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata. Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

**DETTE BANCAIRE** La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires correspondant aux montants prélevés par les pharmaciens propriétaires de Loblaw.

**PROVISIONS** Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS** Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Classement et évaluation** L'approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique suivi pour la gestion des actifs en vue d'atteindre un objectif particulier par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

<b>Actif / passif</b>	<b>Classement / évaluation</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Coût amorti
Certains autres actifs	Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains placements à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dettes bancaires	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dettes à court terme	Coût amorti
Dettes à long terme	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 33, « Instruments financiers », et à la note 34, « Gestion des risques financiers ».

**Juste valeur** La société évalue les actifs et passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur – niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur – niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

**Processus d'évaluation** Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et sur les provisions comptabilisées pour toute dépréciation des créances.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• l'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires;</li><li>• les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que les évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.</li></ul>
Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

**Décomptabilisation des instruments financiers** La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Dépréciation des actifs financiers** La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues présente une approche en trois étapes, laquelle reflète la hausse du risque de crédit d'un instrument financier :

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.

- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers a exigé le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

**CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES** La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Les actifs et les passifs libellés en dollars américains, mais qui sont détenus par des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la société sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

**AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME** Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée; elles sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus, ou elles sont inscrites à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES** La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

**AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES** La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

**RÉGIMES DE RETRAITE MULTI-EMPLOYEURS** La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

**INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL** La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

**RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES** Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en cours de la société et de Loblaw ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de GWL et de Loblaw, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- la volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de GWL ou de Loblaw sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;



- le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- l'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

GWL et Loblaw ont établi des fiducies pour chacun de leurs régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Chaque société est le promoteur de sa fiducie respective et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. GWL et Loblaw financent l'achat d'actions aux fins de règlement et les fiducies leur versent des honoraires de gestion. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil de GWL, de celui de Loblaw et de celui de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont cumulés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

**RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TRÉSORERIE** Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI »), les parts attribuées au rendement (« PAR »), les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») et les unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP ») émises par Propriétés de Choix et certaines UAD et options sur actions sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. La juste valeur du montant à payer aux titulaires des attributions en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des titres d'entités jouissant d'une note de première qualité qui font partie de l'indice Standard & Poor's/Bourse de Toronto (la « TSX ») des FPI au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les PAR donnent droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix a atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part et d'une estimation à l'égard du respect des conditions de performance à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les UTIRP sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. La juste valeur de chaque UTIRP attribuée est évaluée d'après la valeur de marché d'une part de fiducie à la date du bilan, diminuée d'un escompte pour tenir compte des restrictions imposées aux UTIRP relativement à la période d'acquisition des droits et à la période de détention.

**RÉGIME D'ACTIONNARIAT À L'INTENTION DES SALARIÉS** Les cotisations de GWL et de Loblaw au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

### NORME COMPTABLE MISES EN OEUVRE EN 2019

**IFRS 16** En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui remplace l'IAS 17 et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les preneurs comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation, qui représente le contrôle qu'ils exercent sur le bien sous-jacent et leur droit de l'utiliser, et une obligation locative qui représente leur obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Les exigences de comptabilisation s'appliquant au bailleur demeurent semblables à celles de l'IAS 17.

L'IFRS 16 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans le cas des contrats de location aux termes desquels elle est le preneur, la société avait le choix d'adopter une approche entièrement rétrospective ou une approche rétrospective modifiée lors de la transition à l'IFRS 16. La société a adopté la norme le 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon l'approche rétrospective modifiée. Elle a appliqué les exigences de la norme de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sans retraitement des chiffres de la période comparative. Selon l'approche rétrospective modifiée, la société a choisi d'évaluer l'ensemble des actifs au titre de droits d'utilisation de manière rétrospective comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début des contrats de location, selon le taux d'emprunt marginal de la société à la date de l'application initiale.

La quasi-totalité des contrats de location simple de la société sont des contrats de location immobiliers visant des magasins de détail, des centres de distribution et des bureaux. Les autres biens loués comprennent des véhicules à passagers, des camions et du matériel informatique. La société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives à l'égard de ses contrats de location simple, sauf pour certains contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et certaines catégories de biens sous-jacents dont les durées du contrat de location sont de 12 mois ou moins. La charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont remplacé les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location. Il n'y a pas d'incidence importante au titre des contrats de location-financement existants de la société aux termes de l'IAS 17 en tant que preneur.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins. En tant que bailleur intermédiaire, la société a évalué de nouveau le classement de ses contrats de sous-location en fonction des actifs au titre de droits d'utilisation découlant du bail principal et a comptabilisé une créance correspondante au titre du contrat de location-financement lorsque la conclusion de la réévaluation s'est avérée être que le contrat de sous-location était un contrat de location-financement.

L'IFRS 16 permet l'utilisation d'exemptions relatives à la comptabilisation et de mesures de simplification. La société a appliqué les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification suivantes :

- elle a conservé l'ancienne définition d'un contrat de location pour les contrats en vigueur à la date de l'application initiale;
- elle a appliqué l'exemption relative à la comptabilisation de certaines locations de remorques à court terme et de certains immeubles. Elle a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification permettant d'exclure les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins à la date de l'application initiale;
- elle a appliqué la norme à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires, notamment des contrats de location de véhicules et d'équipement;
- elle a appliqué un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date d'application initiale;
- elle a exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de l'application initiale;
- elle a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de l'application initiale.

La société n'a pas eu recours à la mesure de simplification qui permet à un preneur d'évaluer si des contrats de location sont déficitaires en appliquant l'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, immédiatement avant la date d'application initiale plutôt que de procéder à un test de dépréciation. À la date de l'application initiale, la société a appliqué les exigences de l'IAS 36, Dépréciation d'actifs, et a comptabilisé dans les résultats non distribués d'ouverture des pertes de valeur de 62 millions de dollars sur les actifs au titre de droits d'utilisation, ce qui représente un montant additionnel de 16 millions de dollars venant s'ajouter à la provision au titre des contrats déficitaires.

L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur le bilan consolidé de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2019 se présente comme suit :

#### Bilan consolidé

Augmentation / (diminution) (en millions de dollars)	Montants présentés au 31 décembre 2018	Ajustements au titre de l'IFRS 16	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Actifs courants</b>			
Charges payées d'avance et autres actifs <sup>i)</sup>	370 \$	(62) \$	308 \$
<b>Total des actifs courants touchés</b>	<b>370 \$</b>	<b>(62) \$</b>	<b>308 \$</b>
Immobilisations corporelles <sup>ii)</sup>	12 101	(435)	11 666
Actifs au titre de droits d'utilisation <sup>iii)</sup>	–	4 114	4 114
Immobilisations incorporelles <sup>iii)</sup>	7 958	(82)	7 876
Impôt différé <sup>iv)</sup>	286	32	318
Autres actifs <sup>v)</sup>	1 087	85	1 172
<b>Total des actifs touchés</b>	<b>21 802 \$</b>	<b>3 652 \$</b>	<b>25 454 \$</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres passifs <sup>vi)</sup>	5 762 \$	(11) \$	5 751 \$
Provisions <sup>vii)</sup>	205	(4)	201
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme <sup>iii)</sup>	1 343	(37)	1 306
Tranche à moins d'un an des obligations locatives <sup>iii)</sup>	–	736	736
<b>Total des passifs courants touchés</b>	<b>7 310 \$</b>	<b>684 \$</b>	<b>7 994 \$</b>
Provisions <sup>vii)</sup>	167	(76)	91
Dette à long terme <sup>ii)</sup>	13 975	(498)	13 477
Obligations locatives <sup>ii)</sup>	–	4 350	4 350
Impôt différé <sup>iv)</sup>	2 515	(89)	2 426
Autres passifs <sup>vi)</sup>	691	(210)	481
Participations ne donnant pas le contrôle	6 164	(394)	5 770
Résultats non distribués <sup>viii)</sup>	5 017	(115)	4 902
<b>Total des passifs et des capitaux propres touchés</b>	<b>35 839 \$</b>	<b>3 652 \$</b>	<b>39 491 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

- i) Se rapportent aux loyers payés d'avance au 31 décembre 2018, qui sont inscrits dans la tranche à moins d'un an des obligations locatives depuis la mise en œuvre de l'IFRS 16.
- ii) Les contrats de location qui étaient auparavant classés à titre de contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17 ont été comptabilisés dans les immobilisations corporelles (voir la note 15), la tranche à moins d'un an de la dette à long terme et la dette à long terme (voir la note 24). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces soldes sont compris dans les actifs au titre de droits d'utilisation, la tranche à moins d'un an des obligations locatives et les obligations locatives (voir la note 32).
- iii) Décomptabilisation de la juste valeur des biens loués acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au 31 décembre 2018 (voir la note 18).
- iv) Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des écritures liées à la mise en œuvre à la date de l'application initiale.
- v) Comptabilisation d'une créance au titre de contrats de location-financement tel qu'il est déterminé par l'IFRS 16.
- vi) Décomptabilisation d'une obligation locative différée, d'incitatifs à la location et de la juste valeur des obligations locatives reprises acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au 31 décembre 2018 (voir la note 25).
- vii) Décomptabilisation de la partie de la provision au titre des contrats déficitaires représentant les loyers de base (voir la note 22).
- viii) L'effet cumulé de l'application initiale est comptabilisé dans les résultats non distribués, sans retraitement des chiffres de la période comparative.

Pour calculer les obligations locatives, la société a utilisé ses taux d'emprunt marginaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 4,39 %. La durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de location était d'environ 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les obligations locatives comptabilisées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les engagements aux termes de contrats de location simple présentés en vertu de l'IAS 17 au 31 décembre 2018, actualisés selon les taux d'emprunt marginaux à la date de l'application initiale :

(en millions de dollars)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Engagement aux termes de contrats de location simple au 31 décembre 2018 présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la société	4 826 \$
Montant actualisé selon le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 <sup>i)</sup>	3 932 \$
Obligations découlant de contrats de location-financement comptabilisées au 31 décembre 2018 <sup>ii)</sup>	535
Options de prolongation et de résiliation dont le preneur a la certitude raisonnable d'exercer <sup>iii)</sup>	619
Obligations locatives comptabilisées au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	5 086 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	736 \$
Obligations locatives	4 350
Total des obligations locatives	5 086 \$

- i) Les engagements aux termes de contrats de location simple au 31 décembre 2018 ont été présentés sur la base de leurs flux de trésorerie non actualisés. En vertu de l'IFRS 16, les obligations liées aux paiements de loyers sont actualisées selon les taux d'emprunt marginaux de la société.
- ii) Aux termes de l'IAS 17, les obligations découlant de contrats de location-financement ont été comptabilisées dans les obligations locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à leur valeur comptable immédiatement avant la date de l'application initiale.
- iii) Les engagements aux termes de contrats de location simple au 31 décembre 2018 reflètent uniquement les paiements découlant de contrats de location. En vertu de l'IFRS 16, les obligations locatives tiennent compte des paiements au titre de la location des périodes de renouvellement pour lesquelles la direction a la certitude raisonnable que l'option de renouvellement sera exercée.

### Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

#### **MÉTHODE DE CONSOLIDATION**

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

#### **STOCKS**

**Principales sources d'estimation** Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

#### **DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)**

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

**Principales sources d'estimation** La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard des produits, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil de GWL et à celui de Loblaw. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

#### **PROGRAMMES DE RÉCOMPENSES AXÉS SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE**

**Principales sources d'estimation** Loblaw diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum*<sup>MD</sup> est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées** À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir.

## JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

**Principales sources d'estimation** La juste valeur des immeubles de placement dépend de la disponibilité de transactions comparables, des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux d'actualisation et des taux de capitalisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie prévus nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location du marché, déduction faite des charges d'exploitation, et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie prévus, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires.

## PROVISIONS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre et les principales sources d'estimation** La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte des montants comptabilisés au titre de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

## CONTRATS DE LOCATION

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan et l'état des résultats de la société.

**Principales sources d'estimation** Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

#### Note 4. Norme comptable future

**IFRS 17** En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'IASB a toutefois proposé de reporter la date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

#### Note 5. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des parts de fiducie de Propriétés de Choix et des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw a une incidence sur la participation de GWL dans Propriétés de Choix et dans Loblaw.

		Aux			
		31 décembre 2019		31 décembre 2018	
		Nombre d'actions/de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions/de parts détenues	Participation véritable
<b>Loblaw</b>	Actions ordinaires <sup>i)</sup>	<b>187 815 136</b>	<b>52,2 %</b>	<b>187 815 136</b>	<b>50,4 %</b>
	Parts de société en commandite de catégorie B <sup>ii)</sup>	<b>389 961 783</b>	s. o.	<b>389 961 783</b>	s. o.
	Parts de fiducie	<b>50 661 415</b>	s. o.	<b>46 856 415</b>	s. o.
<b>Propriétés de Choix</b>		<b>440 623 198</b>	<b>62,9 %</b>	<b>436 818 198</b>	<b>65,4 %</b>

- i) Comprend 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw données en nantissement aux termes du contrat à livrer sur actions (voir la note 33).
- ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.

Au deuxième trimestre de 2019, Propriétés de Choix a réalisé un placement visant 30 042 250 parts de fiducie (les « parts ») au prix de 13,15 \$ la part, pour un produit brut global d'environ 395 millions de dollars et un produit net d'environ 381 millions de dollars (le « placement »). Le placement consistait en la vente de 26 237 250 parts à un syndicat de preneurs fermes et en l'acquisition par la société de 3 805 000 parts pour environ 50 millions de dollars. Propriétés de Choix a engagé des frais d'émission de 14 millions de dollars comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 7).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 6. Acquisitions d'entreprises

**CONSOLIDATION DE FRANCHISES** Loblaw comptabilise la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolide ses franchises à la date à laquelle le franchisé conclut un contrat de franchise avec Loblaw. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation sont évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises ont été inclus dans les résultats d'exploitation de Loblaw à compter de la date d'acquisition.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle inscrits à la date d'acquisition :

(en millions de dollars)	2019	2018
Actif net acquis :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 \$	18 \$
Stocks	51	66
Immobilisations corporelles (note 15)	67	78
Fournisseurs et autres passifs <sup>i)</sup>	(48)	(36)
Autres passifs <sup>i)</sup>	(73)	(114)
Participations ne donnant pas le contrôle	(17)	(12)
Total de l'actif net acquis	- \$	- \$

- i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par Loblaw.

**ACQUISITION DE CANADIAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST PAR PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a acquis tous les actifs et repris la totalité des passifs de Canadian Real Investment Trust (« CREIT »), y compris la dette en cours, en contrepartie d'un montant total de 3 708 millions de dollars. La contrepartie s'est composée d'un montant en trésorerie de 1 652 millions de dollars et de l'émission de 182 836 481 parts de fiducie.

Au deuxième trimestre de 2019, la société a établi la répartition définitive du prix d'achat. Les passifs d'impôt différé et le goodwill ont diminué de 1 million de dollars pour s'établir à 366 millions de dollars. La répartition définitive du prix d'achat est résumée ci-après :

(en millions de dollars)	Au 4 mai 2018
<b>Actifs nets acquis</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 \$
Créances et autres actifs	50
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir <sup>i)</sup>	196
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	683
Immeubles de placement	4 730
Immobilisations incorporelles	30
Goodwill	366
Fournisseurs et autres passifs	(172)
Dette à long terme	(1 841)
Passifs d'impôt différé	(366)
<b>Total des actifs nets acquis</b>	<b>3 708 \$</b>

- i) Compris dans les autres actifs aux bilans consolidés audités.



## Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2019	2018
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme	644 \$	636 \$
Obligations locatives (note 32)	214	–
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	45	41
Distributions sur les parts de fiducie <sup>i)</sup>	203	126
Frais d'émission de Propriétés de Choix <sup>i)</sup>	14	–
Fiducies de financement indépendantes	19	19
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 29)	9	12
Dette bancaire	6	8
Passifs financiers (note 25)	7	–
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 4,0 % (4,0 % en 2018)) (notes 15 et 18)	(4)	(6)
	<b>1 157 \$</b>	<b>836 \$</b>
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	(9) \$	(5) \$
Produits d'intérêts à court terme	(33)	(43)
	<b>(42) \$</b>	<b>(48) \$</b>
Contrat à livrer <sup>ii)</sup>	39	25
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 33)	550	(41)
Charge liée à Glenhuron Bank Limited (note 8)	–	176
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	<b>1 704 \$</b>	<b>948 \$</b>

- i) Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a émis 182 836 481 nouvelles parts de fiducie en faveur des porteurs de parts autres que la société et Loblaw (voir la note 6). Au deuxième trimestre de 2019, Propriétés de Choix a conclu le placement visant la vente de 26 237 250 nouvelles parts de fiducie (voir la note 5). Au quatrième trimestre de 2019, le conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix a déclaré une distribution hors trésorerie spéciale sous forme de parts de fiducie.
- ii) Tenait compte d'une charge de 69 millions de dollars (50 millions de dollars en 2018) liée à l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (voir la note 33). Il s'agit d'un ajustement hors trésorerie résultant des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. À l'échéance, tout montant en trésorerie versé au titre du contrat à livrer peut être contrebalancé par la vente des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Les chiffres comprennent également des produits de désactualisation à terme de 50 millions de dollars (47 millions de dollars en 2018), et des coûts à terme de 20 millions de dollars (22 millions de dollars en 2018) liés au contrat à livrer.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 8. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2019	2018
<b>Impôt exigible</b>		
Exercice considéré	<b>534 \$</b>	<b>584 \$</b>
Charge liée à Glenhuron Bank Limited	–	191
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	<b>8</b>	<b>(70)</b>
<b>Impôt différé</b>		
Naissance et renversement des différences temporaires	<b>(80)</b>	<b>(89)</b>
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	<b>(10)</b>	<b>(62)</b>
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	<b>(21)</b>	<b>85</b>
Impôt sur le résultat	<b>431 \$</b>	<b>639 \$</b>

La charge d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2019	2018
Gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 29)	<b>1 \$</b>	<b>34 \$</b>
Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	<b>2</b>	<b>5</b>
Total de la charge d'impôt sur le résultat dans les autres éléments du résultat global	<b>3 \$</b>	<b>39 \$</b>

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2019	2018
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	<b>26,7 %</b>	<b>26,6 %</b>
(Diminution) augmentation nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	<b>(0,7)</b>	<b>(1,0)</b>
Charge liée à Glenhuron Bank Limited	–	11,7
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	<b>(0,2)</b>
Montants non déductibles et non imposables	<b>(1,2)</b>	<b>4,9</b>
Incidence de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	<b>11,7</b>	<b>(0,7)</b>
Incidence des modifications des taux d'impôt prévus par la loi sur les soldes d'impôt différé	<b>(0,8)</b>	<b>(3,8)</b>
Ajustements par rapport aux périodes antérieures	<b>(0,8)</b>	<b>1,4</b>
Autres	<b>(0,5)</b>	<b>0,1</b>
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	<b>34,4 %</b>	<b>39,0 %</b>

Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw, qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale (voir la note 35). Même si Loblaw croit au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 191 millions de dollars, au titre de l'impôt sur le résultat. Loblaw est d'avis que cette provision suffira pour couvrir le passif qui surviendra ultimement si l'appel ne donne pas les résultats escomptés. Au troisième trimestre de 2018, Loblaw a versé un montant en trésorerie de 235 millions de dollars aux fins du paiement de l'impôt et des intérêts à payer par suite de la décision de la Cour de l'impôt. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu l'appel et la cour a mis le jugement en délibéré jusqu'à une date ultérieure.

Au premier trimestre de 2018, un groupe lié dont la société et Wittington font partie a acquis le contrôle par droits de vote de Loblaw, ce qui a donné lieu à certains ajustements fiscaux à l'égard de périodes antérieures au cours du premier trimestre de 2018.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés dans les bilans consolidés s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Différences temporaires déductibles	19 \$	26 \$
Pertes fiscales et crédits d'impôt	185	164
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	204 \$	190 \$

La tranche des reports de pertes fiscales et crédits d'impôt dont la période de report est limitée expire entre 2026 et 2039. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les bilans consolidés sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Fournisseurs et autres passifs	92 \$	69 \$
Autres passifs	141	352
Obligations locatives	1 160	–
Immobilisations corporelles	(1 037)	(1 062)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(902)	–
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 674)	(1 820)
Report en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2026 à 2039)	155	174
Report en avant de pertes en capital	32	8
Autres	38	50
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 995) \$	(2 229) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	250 \$	286 \$
Passifs d'impôt différé	(2 245)	(2 515)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 995) \$	(2 229) \$

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	242 \$	574 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(44)	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	198 \$	530 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(4)	(2)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	194 \$	528 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 26)	153,5	131,8
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres <sup>i)</sup> (en millions)	0,2	0,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	153,7	132,2
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	1,29 \$	4,02 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	1,26 \$	3,99 \$

i) Ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action 955 551 instruments potentiellement dilutifs (674 981 en 2018) parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

## Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Trésorerie	775 \$	661 \$
Équivalents de trésorerie :		
Acceptations bancaires	557	258
Bons du Trésor	262	405
Papier commercial de sociétés	240	197
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 834 \$	1 521 \$

### PLACEMENTS À COURT TERME

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Acceptations bancaires	32 \$	85 \$
Bons du Trésor	61	143
Papier commercial de sociétés	136	52
Autres	–	1
Placements à court terme	229 \$	281 \$

### DÉPÔTS DE GARANTIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Trésorerie	46 \$	48 \$
Bons du trésor	30	39
Dépôts de garantie	76 \$	87 \$

## Note 11. Créances

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2019				31 déc. 2018 <sup>1)</sup>			
	De 0 à 90 jours	Plus de 90 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	Plus de 90 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances	1 263 \$	36 \$	76 \$	1 375 \$	1 208 \$	53 \$	68 \$	1 329 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars)	2019	2018
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(34) \$	(57) \$
Radiations, montant net	–	23
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(34) \$	(34) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 34.

## Note 12. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018 <sup>1)</sup>
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 714 \$	3 476 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(196)	(167)
Créances sur cartes de crédit	3 518 \$	3 309 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie de cartes de crédit Eagle</i> <sup>MD</sup> (note 24)	1 000 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes (note 23)	775	915
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 775 \$	1 665 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Depuis le début de l'exercice 2019, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 140 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes en raison du financement supplémentaire obtenu au moyen de l'émission d'*Eagle* en 2019.

Loblaw a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur de fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 36).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2019 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente le classement chronologique du montant brut des créances sur cartes de crédit :

(en millions de dollars)	31 déc. 2019				31 déc. 2018 <sup>i)</sup>			
	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 504 \$	176 \$	34 \$	3 714 \$	3 260 \$	187 \$	29 \$	3 476 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de Loblaw pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	2019 Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	62 \$	80 \$	25 \$	167 \$
Augmentation (diminution) au cours de la période :				
Transferts <sup>i)</sup>				
À l'étape 1	31	(31)	–	–
À l'étape 2	(7)	8	(1)	–
À l'étape 3	(1)	(16)	17	–
Nouveaux prêts émis <sup>ii)</sup>	9	13	3	25
Nouvelles réévaluations <sup>iii)</sup>	(22)	38	105	121
Radiations	–	–	(139)	(139)
Recouvrements	–	–	22	22
Solde à la clôture de l'exercice	72 \$	92 \$	32 \$	196 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars)	Stage 1	Stage 2	Stage 3	2018 Total
Solde à l'ouverture de l'exercice <sup>i)</sup>	51 \$	71 \$	23 \$	145 \$
Augmentation (diminution) au cours de la période :				
Transferts <sup>ii)</sup>				
À l'étape 1	26	(26)	–	–
À l'étape 2	(4)	6	(2)	–
À l'étape 3	(1)	(14)	15	–
Nouveaux prêts émis <sup>iii)</sup>	9	14	3	26
Nouvelles réévaluations <sup>iv)</sup>	(19)	29	80	90
Radiations	–	–	(120)	(120)
Recouvrements	–	–	26	26
Solde à la clôture de l'exercice	62 \$	80 \$	25 \$	167 \$

i) Le compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice 2018 tenait compte de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

ii) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.

iii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iv) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

### Note 13. Stocks

Les composantes des stocks se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Matières premières et fournitures	70 \$	68 \$
Produits finis	5 200	4 933
Stocks	5 270 \$	5 001 \$

Pour les stocks comptabilisés à la clôture de l'exercice 2019, Loblaw a inscrit une charge de 33 millions de dollars (37 millions de dollars en 2018) au titre de la dépréciation des stocks pour en ramener le coût sous la valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des stocks vendus aux états consolidés résumés des résultats. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2019 et en 2018.

### Note 14. Actifs détenus en vue de la vente et de la sortie

Loblaw classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de Loblaw. En 2019, Loblaw a comptabilisé un profit net de 12 millions de dollars (perte négligeable en 2018) sur la vente de ces actifs. En 2019, des pertes de valeur de 8 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) ont été comptabilisées à l'égard de ces biens.

Au 31 décembre 2019, Propriétés de Choix a classé son seul immeuble de commerce de détail aux États-Unis comme un actif détenu en vue de la vente. Après la clôture de l'exercice 2019, l'immeuble a été vendu à une tierce partie pour une contrepartie en trésorerie de 98 millions de dollars, à l'exclusion des coûts de transaction.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 15. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice <sup>i)</sup>	2 050 \$	8 895 \$	9 164 \$	2 217 \$	951 \$	747 \$	24 024 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16 (note 2)	–	–	(42)	–	(951)	–	(993)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	2 050	8 895	9 122	2 217	–	747	23 031
Entrées <sup>ii)</sup>	5	32	167	52	–	852	1 108
Sorties	(7)	(18)	(205)	(18)	–	–	(248)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(9)	(4)	–	–	–	–	(13)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	(12)	(36)	–	–	–	(1)	(49)
Transfert vers les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	–	(8)	–	–	–	–	(8)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	44	174	528	133	–	(879)	–
Acquisitions d'entreprises (note 6)	–	38	66	(37)	–	–	67
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(11)	(30)	–	–	(6)	(47)
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 071 \$</b>	<b>9 062 \$</b>	<b>9 648 \$</b>	<b>2 347 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>713 \$</b>	<b>23 841 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice <sup>i)</sup>	2 \$	3 499 \$	6 659 \$	1 220 \$	540 \$	3 \$	11 923 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16 (note 2)	–	–	(18)	–	(540)	–	(558)
Solde retraité à la clôture de l'exercice	2	3 499	6 641	1 220	–	3	11 365
Amortissement	–	227	561	163	–	–	951
Pertes de valeur	–	7	20	18	–	–	45
Reprise de pertes de valeur	–	(18)	(5)	(4)	–	–	(27)
Sorties	–	(18)	(198)	(14)	–	–	(230)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	(1)	–	–	–	–	(1)
Transfert vers les immeubles de placement (note 16)	–	(12)	–	–	–	–	(12)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(4)	(19)	–	–	–	(23)
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 \$</b>	<b>3 680 \$</b>	<b>7 000 \$</b>	<b>1 383 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>12 068 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b>							
31 décembre 2019	2 069 \$	5 382 \$	2 648 \$	964 \$	– \$	710 \$	11 773 \$

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.  
ii) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent une contrepartie hors trésorerie de 13 millions de dollars.



Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	2 016 \$	8 560 \$	8 452 \$	2 089 \$	937 \$	705 \$	22 759 \$
Entrées <sup>i)</sup>	49	48	301	121	20	710	1 249
Sorties	(34)	(10)	(100)	(21)	(6)	(4)	(175)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(15)	(15)	—	—	—	—	(30)
Transfert (vers les) à partir des immeubles de placement <sup>i)</sup> , montant net (note 16)	(7)	74	—	(3)	—	—	64
Transfert à partir des actifs en cours de construction <sup>i)</sup>	40	219	382	31	—	(672)	—
Acquisitions d'entreprises (note 6)	—	—	78	—	—	—	78
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	1	19	51	—	—	8	79
Coût à la clôture de l'exercice	2 050 \$	8 895 \$	9 164 \$	2 217 \$	951 \$	747 \$	24 024 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	2 \$	3 314 \$	6 177 \$	1 077 \$	492 \$	8 \$	11 070 \$
Amortissement <sup>i)</sup>	—	231	516	160	45	1	953
Pertes de valeur	—	20	19	20	3	(5)	57
Reprise de pertes de valeur	(1)	(35)	(1)	(11)	—	—	(48)
Sorties	1	(30)	(80)	(23)	—	(1)	(133)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	(1)	—	—	—	—	(1)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	—	(6)	—	(3)	—	—	(9)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	6	28	—	—	—	34
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	2 \$	3 499 \$	6 659 \$	1 220 \$	540 \$	3 \$	11 923 \$
Valeur comptable au :							
31 décembre 2018	2 048 \$	5 396 \$	2 505 \$	997 \$	411 \$	744 \$	12 101 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

**ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION** Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour 2019 s'est établi à 852 million de dollars (710 millions de dollars en 2018). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2018), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 4,0 % (4,0 % en 2018) (voir la note 7).

**GARANTIES ET ACTIFS DONNÉES EN NANTISSEMENT** À la clôture de l'exercice 2019, la société avait des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 58 millions de dollars (72 millions de dollars en 2018) grevées d'hypothèques de 38 millions de dollars (27 millions de dollars en 2018) (voir la note 24).

**ENGAGEMENTS LIÉS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES** À la clôture de l'exercice 2019, la société avait conclu des engagements de 773 millions de dollars (310 millions de dollars en 2018) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## PERTES DE VALEUR ET REPRISES LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS AU TITRE DE DROITS

**D'UTILISATION** En 2019, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 41 millions de dollars (50 millions de dollars en 2018) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 32) de 16 millions de dollars (néant en 2018) liées à 32 UGT (23 UGT en 2018). La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 6 % (26 % en 2018) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 3 millions de dollars (16 millions de dollars en 2018) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 94 % (74 % en 2018) des UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 54 millions de dollars (34 millions de dollars en 2018) leur valeur d'utilité.

En 2019, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 27 millions de dollars (48 millions de dollars en 2018) se rapportant à 10 UGT (38 UGT en 2018). Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 30 % des UGT (34 % en 2018) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait de 12 millions de dollars (13 millions de dollars en 2018) leur valeur comptable. Les 70 % d'UGT restantes (66 % en 2018) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 15 millions de dollars (35 millions de dollars en 2018) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de GWL et à celui de Loblaw. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 8,5 % à la clôture de 2019 (de 8,0 % à 8,5 % en 2018).

Des pertes de valeur supplémentaires de 4 millions de dollars (7 millions de dollars en 2018) ont été enregistrées en lien avec des fermetures de Loblaw, des rénovations et des conversions de magasins de détail.

## Note 16. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars)	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	<b>4 847 \$</b>	<b>276 \$</b>
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	<b>(74)</b>	<b>(48)</b>
Entrées <sup>i)</sup>	<b>85</b>	<b>78</b>
Acquisitions d'entreprises (note 6)	–	<b>4 730</b>
Sorties	<b>(34)</b>	<b>(127)</b>
Pertes de valeur	–	<b>(4)</b>
Transfert à partir des (vers les) immobilisations corporelles <sup>ii)</sup> , montant net (note 15)	<b>49</b>	<b>(62)</b>
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	<b>(174)</b>	<b>(2)</b>
Transfert à partir des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	<b>182</b>	–
Autres	<b>7</b>	<b>6</b>
Solde à la clôture de l'exercice	<b>4 888 \$</b>	<b>4 847 \$</b>

i) En 2019, les entrées d'immobilisations corporelles comprennent une contrepartie hors trésorerie de 25 millions de dollars.

ii) Comprend un profit lié à la juste valeur de 12 millions de dollars (21 millions de dollars en 2018) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et attribuable au transfert d'immobilisations corporelles aux immeubles de placement.

En 2019, la société a comptabilisé 400 millions de dollars (329 millions de dollars en 2018) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 123 millions de dollars (108 millions de dollars en 2018) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, la société a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

## ÉVALUATIONS INTERNES

Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, laquelle a été déterminée principalement à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La direction examine le processus d'évaluation et les résultats préparés par l'équipe d'évaluation interne au moins une fois par trimestre. Les évaluations excluent les primes associées au portefeuille ou la valeur liée à la plateforme de gestion et sont réalisées selon la valeur optimale de chacun des immeubles de placement de la société. Dans le cadre du processus d'évaluation interne, la direction prend en compte des évaluations externes réalisées par des firmes d'évaluation foncière canadiennes indépendantes à l'égard d'un ensemble varié d'immeubles représentant différents emplacements géographiques et catégories d'actifs au sein du portefeuille de la société. Tous les trimestres, l'équipe d'évaluation interne révisé et met à jour, si nécessaire, les modèles d'évaluation afin de rendre compte des données actuelles du marché. Des mises à jour peuvent être apportées aux taux de capitalisation, aux taux d'actualisation, aux loyers du marché, ainsi qu'aux activités de location ou d'aménagement, à la probabilité de renouvellement, à la durée jusqu'à l'expiration du contrat de location, aux provisions pour inoccupation et aux frais d'entretien prévus.

## ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES

En général, les immeubles font l'objet d'évaluations indépendantes au moment de l'acquisition. De plus, la société a retenu les services d'évaluateurs indépendants reconnus à l'échelle nationale afin que la majorité des immeubles qui composent le portefeuille fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les quatre ans. Lorsqu'une évaluation indépendante est obtenue, l'équipe d'évaluation interne évalue l'ensemble des données d'entrée utilisées par les évaluateurs indépendants pour préparer leurs rapports et s'entretient avec eux sur le caractère raisonnable de leurs hypothèses. L'équipe d'évaluation interne utilise ensuite les rapports pour établir les évaluations qui sont présentées dans les présents états financiers consolidés.

### Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Propriétés de Choix comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Ces coentreprises possèdent des immeubles en cours d'aménagement ainsi que certains immeubles productifs de revenus. Le tableau qui suit résume la participation de Propriétés de Choix dans des coentreprises.

	2019		2018	
	Nombre de coentreprises	Participation véritable	Nombre de coentreprises	Participation véritable
Vente au détail	16	25 % - 75 %	16	25 % - 75 %
Industriel <sup>i)</sup>	2	50 %	4	50 % - 85 %
Résidentiel	3	47 % - 50 %	3	47 % - 50 %
Usage mixte	1	40 %	1	40 %
Total des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	22		24	
Participation de la société dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (en millions de dollars)		605 \$		734 \$

- i) En 2019, Propriétés de Choix a acquis les participations de son associé dans deux coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, ce qui a fait grimper sa participation à 100 %. Par conséquent, ces participations ont été transférées des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence vers les participations consolidées à la date d'acquisition.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 18. Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 519 \$	20 \$	20 \$	2 789 \$	6 174 \$	12 522 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16 (note 2)	–	–	–	–	(207)	(207)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	3 519 \$	20 \$	20 \$	2 789 \$	5 967 \$	12 315 \$
Entrées	1	–	–	397	5	403
Acquisitions d'entreprises	–	–	–	–	23	23
Sorties	–	–	–	–	(1)	(1)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	–	–	–	–	(1)	(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(5)	(5)
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 520 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>3 186 \$</b>	<b>5 988 \$</b>	<b>12 734 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	20 \$	10 \$	1 852 \$	2 682 \$	4 564 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16 (note 2)	–	–	–	–	(125)	(125)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	– \$	20 \$	10 \$	1 852 \$	2 557 \$	4 439 \$
Amortissement	–	–	1	290	508	799
Pertes de valeur	–	–	–	–	12	12
Sorties	–	–	–	–	(1)	(1)
Élimination des amortissements des actifs entièrement amortis	–	–	–	–	(1)	(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(2)	(2)
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>2 142 \$</b>	<b>3 073 \$</b>	<b>5 246 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b>						
31 décembre 2019	3 520 \$	– \$	9 \$	1 044 \$	2 915 \$	7 488 \$

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 485 \$	20 \$	20 \$	2 458 \$	6 147 \$	12 130 \$
Entrées	4	–	–	331	8	343
Acquisitions d'entreprises	30	–	–	–	25	55
Sorties	–	–	–	(5)	(2)	(7)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	–	–	–	–	(11)	(11)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	5	7	12
Coût à la clôture de l'exercice	3 519 \$	20 \$	20 \$	2 789 \$	6 174 \$	12 522 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	20 \$	9 \$	1 576 \$	2 157 \$	3 762 \$
Amortissement	–	–	1	269	534	804
Pertes de valeur	–	–	–	11	1	12
Sorties	–	–	–	(4)	(1)	(5)
Élimination des amortissements	–	–	–	–	(11)	(11)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	2	2
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	– \$	20 \$	10 \$	1 852 \$	2 682 \$	4 564 \$
Valeur comptable au :						
31 décembre 2018	3 519 \$	– \$	10 \$	937 \$	3 492 \$	7 958 \$

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE** Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comptabilisées par Loblaw se composent de marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par Loblaw. Loblaw prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, Loblaw a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

**Hypothèses clés** Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 19).

**LOGICIELS** Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2019, aucun coût d'emprunt (néant en 2018) n'a été inscrit à l'actif.

**AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE** Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, le programme de récompenses axé sur la fidélisation des clients et des relations-clients.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 19. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

(en millions de dollars)	2019	2018
Coût à l'ouverture de l'exercice	5 848 \$	5 444 \$
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	4	387
Montant ajusté de la répartition du prix d'achat	(1)	–
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	(9)	17
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>5 842 \$</b>	<b>5 848 \$</b>
Cumul des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	1 067 \$	1 067 \$
Pertes de valeur	–	–
<b>Cumul des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 067 \$</b>	<b>1 067 \$</b>
<b>Valeur comptable aux :</b>		
31 décembre	4 775 \$	4 781 \$

i) Comprend un goodwill de 366 millions de dollars lié à l'acquisition de CREIT en 2018 (voir la note 6).

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Weston Foods	303 \$	312 \$
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 974	2 972
Marché	375	375
Escompte	461	459
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	533	534
Valeur comptable du goodwill	4 775 \$	4 781 \$

La société a achevé ses tests de dépréciation annuels du goodwill et a conclu qu'il n'avait subi aucune perte de valeur.

**HYPOTHÈSES CLÉS** Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente représentent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré se situait entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,0 % et 9,3 % en 2018) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt de la société. À la clôture de l'exercice 2019, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,0 % et 9,3 % en 2018). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait entre 9,7 % et 12,7 % (entre 9,5 % et 12,7 % en 2018).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % en 2018). La croissance du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> budgétée était fondée sur le budget et les plans stratégiques approuvés par le Conseil de GWL et celui de Loblaw.

i) Cette mesure ne tient pas compte de certains éléments et est utilisée à l'interne par la direction aux fins d'analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur.

## Note 20. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Juste valeur du contrat à livrer sur actions (note 33)	537 \$	556 \$
Placements divers et autres créances	43	51
Actif net au titre des prestations constituées (note 29)	249	233
Créances liées aux contrats de location-financement (note 32)	73	–
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	188	187
Autres	177	159
Total des autres actifs	1 267 \$	1 186 \$
Partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir <sup>i)</sup>	(87)	(99)
Autres actifs	1 180 \$	1 087 \$

i) La partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés.

## Note 21. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

La valeur comptable du passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la Loblaw (le « passif au titre de la fidélisation ») se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Passif au titre de la fidélisation	191 \$	228 \$

La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

## Note 22. Provisions

Les tableaux suivants présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars)	2019	2018
Provisions à l'ouverture de l'exercice	372 \$	515 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16 (note 2)	(80)	–
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	292 \$	515 \$
Entrées	104	151
Paievements	(142)	(257)
Reprises	(16)	(41)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	(1)	4
Provisions à la clôture de l'exercice	237 \$	372 \$

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Valeur comptable des provisions comptabilisées dans les postes :		
Partie courante des provisions	147 \$	205 \$
Partie non courante des provisions	90	167
Provisions	237 \$	372 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des charges liées à certains contrats déficitaires visant des immeubles loués, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw ainsi qu'un passif lié au retrait d'un régime de retraite multi-employeurs.

Le total des charges à payer au titre des assurances s'est établi à 79 millions de dollars (83 millions de dollars en 2018), dont un montant de 44 millions de dollars (48 millions de dollars en 2018) a été comptabilisé dans la partie non courante des provisions et un montant de 35 millions de dollars (35 millions de dollars en 2018), dans la partie courante des provisions. Un montant de 20 millions de dollars (23 millions de dollars en 2018) à l'égard d'un passif au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances. Le coût connexe et la charge à payer au titre de la rémunération des travailleurs sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation qui a été utilisé en 2019 pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis et le passif à ce titre est de 2,0 % (2,0 % en 2018). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles, moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

En 2019, le coût de rémunération des travailleurs des États-Unis lié au passif comptabilisé au titre de la rémunération des travailleurs s'est chiffré à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2018).

**ENQUÊTE DU BUREAU DE LA CONCURRENCE** En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur. Aux termes de l'accord, Loblaw a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 31 décembre 2019, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 17 millions de dollars (21 millions de dollars en 2018). Loblaw prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 35).

**CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES CONNEXES** La société continue de mettre en œuvre son plan pluriannuel lancé en 2018 dans le but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de fabrication et de distribution. De nombreuses initiatives sont en cours afin d'atténuer la complexité et les coûts des activités commerciales en vue de mettre sur pied une structure opérationnelle à faible coût qui permettra à la société de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Au 31 décembre 2019, la provision au titre des charges de restructuration et autres charges connexes s'établissait à 79 millions de dollars (126 millions de dollars en 2018).

Après la clôture de l'exercice 2019, Loblaw a annoncé la fermeture future de deux centres de distribution situés à Laval et à Ottawa. Loblaw investit actuellement dans un projet d'agrandissement visant à rendre son centre de distribution de Cornwall plus moderne et plus efficient, afin de desservir ses secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail de l'Ontario et du Québec. Au cours des deux prochaines années, les centres de distribution de Laval et d'Ottawa transféreront leurs volumes à Cornwall. Au cours de cette période, Loblaw s'attend à engager des coûts de restructuration supplémentaires liés à ces fermetures en 2020 et en 2021.



## Note 23. Dette à court terme

Les composantes de la dette à court terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Autres fiducies de titrisation indépendantes (note 12)	775 \$	915 \$
Débetures de série B <sup>i)</sup>	714	664
Dette à court terme	1 489 \$	1 579 \$

- i) Les débetures de série B émises par CWL sont remboursables à vue et portent intérêt au taux moyen pondéré courant de 2,55 % (2,31 % en 2018). Les débetures de série A à 7,00 % (voir la note 24) et les débetures de série B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

**AUTRES FIDUCIES DE TITRISATION INDÉPENDANTES** L'encours de la dette à court terme se rapporte aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes avec droit de recours (voir la note 12).

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2019 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2021, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

À la clôture de l'exercice 2019, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par les autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissaient à 125 millions de dollars (110 millions de dollars en 2018).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 24. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)		Aux	
		31 déc. 2019	31 déc. 2018
<b>Facilité de crédit à terme non garantie</b>			
Propriétés de Choix	1,45 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2022	– \$	175 \$
	1,45 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2023	–	625
<b>Débitures</b>			
Billets de George Weston Limitée	Série A, 7,00 %, échéant en 2031 <sup>i)</sup>	466	466
	4,12 %, échéant en 2024	200	200
	7,10 %, échéant en 2032	150	150
	6,69 %, échéant en 2033	100	100
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %, échéant en 2020	350	350
	4,86 %, échéant en 2023	800	800
	3,92 %, échéant en 2024	400	400
	6,65 %, échéant en 2027	100	100
	6,45 %, échéant en 2028	200	200
	4,49 %, échéant en 2028	400	400
	6,50 %, échéant en 2029	175	175
	11,40 %, échéant en 2031		
	Capital	151	151
	Incidence du rachat du coupon	15	(4)
		6,85 %, échéant en 2032	200
	6,54 %, échéant en 2033	200	200
	8,75 %, échéant en 2033	200	200
	6,05 %, échéant en 2034	200	200
	6,15 %, échéant en 2035	200	200
	5,90 %, échéant en 2036	300	300
	6,45 %, échéant en 2039	200	200
	7,00 %, échéant en 2040	150	150
	5,86 %, échéant en 2043	55	55
Débitures de Propriétés de Choix	Série B 4,90 %, échéant en 2023	200	200
	Série C 3,50 %, échéant en 2021	250	250
	Série D 4,29 %, échéant en 2024	200	200
	Série E 2,30 %, échéant en 2020	250	250
	Série F 4,06 %, échéant en 2025	200	200
	Série G 3,20 %, échéant en 2023	250	250
	Série H 5,27 %, échéant en 2046	100	100
	Série I 3,01 %, échéant en 2022	300	300
	Série J 3,55 %, échéant en 2025	350	350
	Série K 3,56 %, échéant en 2024	550	550
	Série L 4,18 %, échéant en 2028	750	750
	Série M 3,53 %, échéant en 2029	750	–
	Série 7 3,00 %, échéant en 2019	–	200
	Série 8 3,60 %, échéant en 2020	300	300
	Série 9 3,60 %, échéant en 2021	200	200
	Série 10 3,60 %, échéant en 2022	300	300
	Série B-C 4,32 %, échéant en 2021	100	100
Série C-C 2,56 %, échéant en 2019	–	100	
Série D-C 2,95 %, échéant en 2023	125	125	
<b>Dette à long terme garantie par une hypothèque</b>	2,47 % à 5,49 % échéant entre 2020 et 2038 (note 15)	1 231	1 328
<b>Certificats de placement garanti</b>	1,10 % à 3,78 %, échéant entre 2020 et 2024	1 311	1 141
<b>Fiducie de titrisation indépendante</b> (note 12)	2,23 %, échéant en 2020	250	250
	2,71 %, échéant en 2022	250	250
	3,10 %, échéant en 2023	250	250
	2,28 %, échéant en 2024	250	–
<b>Fiducies de financement indépendantes</b>		505	536
<b>Obligations découlant de contrats de location-financement</b> <sup>ii)</sup>		–	535
<b>Facilité de crédit de Propriétés de Choix</b>		132	325
<b>Emprunts pour la construction de Propriétés de Choix</b>		25	21
<b>Coûts de transaction et autres</b>		(37)	(36)
<b>Total de la dette à long terme</b>		14 554 \$	15 318 \$
<b>Moins la tranche échéant à moins d'un an</b>		1 842	1 343
<b>Dette à long terme</b>		12 712 \$	13 975 \$

- i) Les débiteures de série A à 7,00 % et les débiteures de série B (voir la note 23) sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.  
ii) En raison de la mise en œuvre de l'IFRS 16, les obligations découlant de contrats de location-financement sont comprises dans les obligations locatives (voir la note 2).

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous :

**DÉBENTURES** Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises ou prises en charge pour les exercices clos aux dates indiquées :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2019	2018
			Montant en capital	Montant en capital
Emprunts à terme de Loblaw				
- Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	3,92 %	10 juin 2024	- \$	400 \$
- Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	4,49 %	11 décembre 2028	-	400
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série I	3,01 %	21 mars 2022	-	300
- Série J	3,55 %	10 janvier 2025	-	350
- Series K	3,56 %	9 septembre 2024	-	550
- Série L	4,18 %	8 mars 2028	-	750
- Série M	3,53 %	11 juin 2029	750	-
- Série A-C	3,68 %	24 juillet 2018	-	125
- Série B-C	4,32 %	15 janvier 2021	-	100
- Série C-C	2,56 %	30 novembre 2019	-	100
- Série D-C	2,95 %	18 janvier 2023	-	125
Total des débentures émises ou prises en charge			<b>750 \$</b>	<b>3 200 \$</b>

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures, des facilités de crédit à terme non garanties et des emprunts à terme remboursés pour les exercices clos aux dates indiquées :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2019	2018
			Montant en capital	Montant en capital
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2,36 %	24 mai 2018	- \$	275 \$
Les Compagnies Loblaw Limitée - emprunt à terme <sup>i)</sup>	Variable	28 mars 2019	-	48
Les Compagnies Loblaw Limitée - emprunt à terme <sup>ii)</sup>	Variable	29 mars 2019	-	250
Les Compagnies Loblaw Limitée - billets <sup>iii)</sup>	3,75 %	12 mars 2019	-	800
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série A-C	3,68 %	24 juillet 2018	-	125
- Série A	3,55 %	5 juillet 2018 <sup>iv)</sup>	-	400
- Série 7	3,00 %	20 septembre 2019 <sup>v)</sup>	200	-
- Série C-C	2,56 %	30 novembre 2019 <sup>v)</sup>	100	-
Propriétés de Choix - emprunt à terme <sup>vi)</sup>	Variable	4 mai 2022	175	-
Propriétés de Choix - emprunt à terme <sup>vii)</sup>	Variable	4 mai 2023	625	-
Total des débentures et des emprunts à terme remboursés			<b>1 100 \$</b>	<b>1 898 \$</b>

- i) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant au taux préférentiel majoré de 0,45 % ou au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % a été remboursée le 29 août 2018.
- ii) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant au taux préférentiel majoré de 0,13 % ou au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 % a été remboursée le 29 août 2018.
- iii) Remboursés le 31 décembre 2018.
- iv) Remboursées le 12 février 2018.
- v) Remboursées le 27 juin 2019.
- vi) La facilité de crédit à terme de Propriétés de Choix portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %, a été remboursée le 11 juin 2019.
- vii) La facilité de crédit à terme de Propriétés de Choix portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %, a été remboursée le 11 juin 2019 et le 30 septembre 2019.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Après la clôture de l'exercice 2019, Propriétés de Choix a racheté toutes les débetures non garanties de premier rang de série 8 totalisant 300 millions de dollars venant à échéance le 20 avril 2020.

Également après la clôture de l'exercice 2019, Propriétés de Choix a convenu d'émettre, dans le cadre d'un placement privé, des débetures non garanties de premier rang d'un capital total de 500 millions de dollars. Propriétés de Choix remboursera également des débetures non garanties de premier rang de série E d'un capital total de 250 millions de dollars venant à échéance le 14 septembre 2020, de même qu'une partie du solde prélevé sur sa facilité de crédit.

**CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI (« CPG »)** Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos aux dates indiquées :

(en millions de dollars)	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 141 \$	852 \$
CPG émis	453	495
CPG arrivés à échéance	(283)	(206)
Solde à la clôture de l'exercice	1 311 \$	1 141 \$

**FIDUCIE DE TITRISATION INDÉPENDANTE** Les billets émis par *Eagle* sont des débetures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 12).

En 2019, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2018) qui arrivent à échéance le 17 juillet 2024 (17 juillet 2023 en 2018) et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 2,28 % (3,10 % en 2018). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2018) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 8 millions de dollars (1 million de dollars en 2018) avant impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et à un taux d'intérêt effectif net de 2,94 % (3,15 % en 2018) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 33).

En 2018, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 400 millions de dollars portant intérêt à 2,91 % émis par *Eagle* sont venus à échéance et ont été remboursés.

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** À la clôture de l'exercice 2019, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 505 millions de dollars (536 millions de dollars en 2018) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

En 2019, Loblaw a renouvelé la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes, et ce, jusqu'au 27 mai 2022.

**FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES** Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2019 et 2018 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux		31 déc. 2018	
		31 déc. 2019		Disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw	10 juin 2021	1 000 \$	– \$	1 000 \$	– \$
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium <sup>i)</sup>	4 mai 2023	1 500	132	1 500	325
Total des facilités de crédit engagées		2 500 \$	132 \$	2 500 \$	325 \$

i) L'accord conclu entre Propriétés de Choix et les prêteurs comporte une clause accordéon qui permet à Propriétés de Choix d'augmenter la limite d'un montant additionnel de 500 millions de dollars (sous réserve de certaines conditions).

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 28).

**TRANCHE À MOINS D'UN AN DE LA DETTE À LONG TERME** Le tableau qui suit présente les composantes de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Débetures	897 \$	300 \$
Certificats de placement garanti	527	274
Fiducie de titrisation indépendante	250	–
Fiducies de financement indépendantes	–	536
Obligations découlant de contrats de location-financement <sup>i)</sup>	–	37
Dettes à long terme garantie par une hypothèque	156	182
Emprunts pour la construction	12	14
<b>Tranche à moins d'un an de la dette à long terme</b>	<b>1 842 \$</b>	<b>1 343 \$</b>

i) En raison de la mise en œuvre de l'IFRS 16, les obligations découlant de contrats de location-financement sont comprises dans les obligations locatives (voir la note 2).

**CALENDRIER DE REMBOURSEMENT** Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Au
	31 déc. 2019
2020	1 842 \$
2021	1 200
2022	1 664
2023	1 946
2024	1 827
Par la suite	6 112
<b>Dettes à long terme (déduction faite des coûts)</b>	<b>14 591 \$</b>

Voir la note 33 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

**RAPPROCHEMENT DE LA DETTE À LONG TERME** Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2019	2018
Total de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	15 318 \$	12 092 \$
Reclassement des obligations découlant de contrats de location-financement attribuable à l'IFRS 16 (note 2)	(535)	–
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	14 783	12 092
Total de la dette à long terme prise en charge à l'acquisition de CREIT (note 6)	–	1 841
Émissions de titres de créance à long terme <sup>i), ii)</sup>	1 438	4 880
Remboursements de la dette à long terme <sup>i), iii)</sup>	(1 690)	(3 565)
Total des (sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	(252)	3 156
Entrées de contrats de location-financement, déduction faite des cessions	–	13
Autres variations hors trésorerie	23	57
Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme	23	70
<b>Total de la dette à long terme à la clôture de l'exercice</b>	<b>14 554 \$</b>	<b>15 318 \$</b>

- i) Comprend les émissions ou remboursements nets provenant de la facilité de crédit de Propriétés de Choix selon les activités de la période.  
ii) Comprend les émissions nettes provenant de la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.  
iii) Comprend les remboursements au titre des obligations découlant des contrats de location-financement de 83 millions de dollars en 2018.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 25. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Passifs financiers	<b>431 \$</b>	– \$
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 29)	<b>375</b>	<b>347</b>
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	<b>128</b>	<b>115</b>
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 30)	<b>7</b>	<b>6</b>
Autres <sup>i)</sup>	<b>16</b>	<b>21</b>
Obligation différée découlant d'un contrat de location <sup>i)</sup>	—	<b>148</b>
Juste valeur des contrats de location acquis <sup>i)</sup>	—	<b>54</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>957 \$</b>	<b>691 \$</b>

i) Certains soldes ont été touchés par la mise en œuvre de l'IFRS 16 (note 2).

**OPÉRATION SUR LE PORTEFEUILLE DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Le 30 septembre 2019, Propriétés de Choix a cédé à un tiers un portefeuille de 30 immeubles répartis partout au Canada, pour une contrepartie globale de 426 millions de dollars. Le portefeuille comprenait 27 immeubles de commerce de détail autonomes de Loblaw et 3 centres de distribution de Loblaw. Le 2 décembre 2019, Propriétés de Choix a vendu à une tierce partie un immeuble supplémentaire consistant en un immeuble de commerce de détail de Loblaw pour une contrepartie de 9 millions de dollars. Lors de la consolidation, les transactions n'ont pas été comptabilisées comme des ventes d'actifs aux termes des contrats de location et Loblaw n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux fins de l'IFRS 16 et de l'IFRS 15. Le produit a plutôt été comptabilisé à titre de passifs financiers et, au 31 décembre 2019, des montants de 4 millions de dollars et de 431 millions de dollars ont été comptabilisés dans les fournisseurs et autres passifs et dans les autres passifs, respectivement.

## Note 26. Capital social

Le capital social se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Capital social ordinaire	2 809 \$	2 766 \$
Actions privilégiées, Série I	228	228
Actions privilégiées, Série III	196	196
Actions privilégiées, Série IV	197	197
Actions privilégiées, série V	196	196
Capital social	3 626 \$	3 583 \$

**CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE (NOMBRE ILLIMITÉ AUTORISÉ)** Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019		2018	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	153 370 108	2 766 \$	127 905 581	221 \$
Émises en vue de la scission de Propriétés de Choix par Loblaw	–	–	26 596 641	2 547
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 30)	529 965	47	145 076	12
Rachetées et annulées	(232 323)	(4)	(1 277 190)	(14)
Émises et en circulation à la clôture de la période	153 667 750	2 809 \$	153 370 108	2 766 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(120 305)	–	(228 803)	–
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(60 000)	(1)	–	–
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 30)	91 473	1	108 498	–
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(88 832)	–	(120 305)	–
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	153 578 918	2 809 \$	153 249 803	2 766 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	153 537 411		131 844 880	

**Actions privilégiées de série I (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 %, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré des dividendes accumulés et impayés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Actions privilégiées de série III (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série IV (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.



**Actions privilégiées de série V (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

**DIVIDENDES** La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil de la société, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. En 2018, le Conseil a augmenté le dividende trimestriel par action ordinaire de 0,035 \$ pour le faire passer à 0,490 \$ au deuxième trimestre, et de 0,025 \$ pour le faire passer à 0,515 \$ au quatrième trimestre. Au deuxième trimestre de 2019, le Conseil a augmenté de 0,010 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,525 \$ par action ordinaire. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos aux dates indiquées :

(en dollars)	2019	2018
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> :		
Action ordinaire	<b>2,090 \$</b>	1,950 \$
Action privilégiée :		
Série I	<b>1,45 \$</b>	1,45 \$
Série III	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série IV	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série V	<b>1,1875 \$</b>	1,1875 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V étaient à payer le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ont été payés ultérieurement le 2 janvier 2020. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I étaient à payer le 15 décembre 2019 et ont été payés ultérieurement le 16 décembre 2019.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2019 :

(en dollars)		
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup>	- Action ordinaire	<b>0,525 \$</b>
	- Action privilégiée :	
	Série I	<b>0,3625 \$</b>
	Série III	<b>0,3250 \$</b>
	Série IV	<b>0,3250 \$</b>
	Série V	<b>0,296875 \$</b>

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V sont payables le 1<sup>er</sup> avril 2020. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I sont payables le 15 mars 2020.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS** Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos aux dates indiquées :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018 <sup>i)</sup>
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	<b>60 000</b>	–
Rachetées en vue du règlement courant d'UATI et d'UAD (nombre d'actions)	<b>64 851</b>	20 855
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	<b>230 698</b>	1 277 190
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	<b>(6) \$</b>	– \$
Rachetées et réglées	<b>(6)</b>	(2)
Rachetées et annulées	<b>(25)</b>	(123)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	<b>4 \$</b>	– \$
Rachetées et réglées	<b>1</b>	–
Rachetées et annulées	<b>21</b>	109
Diminution du capital social	<b>4 \$</b>	14 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Au deuxième trimestre de 2019, GWL a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 7 676 458 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur.

Au 31 décembre 2019, la société avait racheté 274 193 actions ordinaires dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

## Note 27. Transactions portant sur le capital de Loblaw

**ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LOBLAW** À la clôture de l'exercice 2019, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars après impôt, et des dividendes en trésorerie connexes, sont présentées comme une composante des participations ne donnant pas le contrôle au bilan consolidé de la société. En 2019, Loblaw a déclaré des dividendes de 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2018) liés aux actions privilégiées de deuxième rang, série B.

**ACTIONS ORDINAIRES DE LOBLAW** Le tableau suivant présente un résumé de l'activité relative aux actions ordinaires de Loblaw aux termes de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ainsi que l'incidence sur les états financiers consolidés de la société pour les exercices clos aux dates indiquées :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018
Émises (nombre d'actions)	2 408 158	2 709 946
Rachetées et détenues en fiducie (nombre d'actions)	(900 000)	(582 500)
Rachetées et annulées <sup>i)</sup> (nombre d'actions)	(13 613 225)	(16 584 209)
	(12 105 067)	(14 456 763)
Contrepartie en trésorerie reçue (payée)		
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	82 \$	78 \$
Rachetées et détenues en fiducie	(62)	(36)
Rachetées et annulées	(937)	(1 082)
	(917) \$	(1 040) \$
Augmentation (diminution) du surplus d'apport		
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	25 \$	18 \$
Rachetées et détenues en fiducie	(19)	(9)
Rachetées et annulées	(176)	(359)
	(170) \$	(350) \$

i) Les actions ordinaires rachetées et annulées en 2018 ne comprennent pas l'obligation de rachat dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique, qui a été traitée et réglée au premier trimestre de 2019.

De plus, Loblaw a racheté 5 857 actions ordinaires en 2019 (18 405 en 2018) et les a cédées à certains administrateurs dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vue du règlement de leurs régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres.

## Note 28. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Dette bancaire	18 \$	56 \$
Dette à court terme	1 489	1 579
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 842	1 343
Dette à long terme <sup>i)</sup>	12 712	13 975
Certains autres passifs <sup>ii)</sup>	500	48
Juste valeur des dérivés financiers liés à la dette ci-dessus	(537)	(556)
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	16 024 \$	16 445 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	857	–
Obligations locatives	4 250	–
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	21 131 \$	16 445 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	7 609	8 040
Total du capital sous gestion	28 740 \$	24 485 \$

- i) Avant la mise en œuvre de l'IFRS 16, la dette à long terme au 31 décembre 2018 tenait compte d'obligations découlant de contrats de location-financement de 535 millions de dollars.
- ii) Comprend des passifs financiers de 435 millions de dollars comptabilisés principalement en raison de l'opération sur le portefeuille de Propriétés de Choix.

**PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE SIMPLIFIÉ** En 2019, Loblaw a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars sur une période de 25 mois.

En 2019, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1,25 milliard de dollars sur 25 mois.

En 2018, GWL a déposé un prospectus préalable de base qui permet l'émission d'au plus 1 milliard de dollars de titres de créance de premier rang et subordonnés ainsi que d'actions privilégiées, ou toute combinaison des deux, sur 25 mois.

En 2018, Propriétés de Choix a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission d'au plus 2 milliards de dollars de parts et de titres de créance, ou toute combinaison des deux, sur 25 mois.

**CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES** Loblaw est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de certaines débentures et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par Loblaw afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2019 et tout au long de l'exercice, Loblaw respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières d'importance visant ses débentures et ses facilités de crédit engagées, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier, tel qu'il est précisé dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués régulièrement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2019 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait chacune des clauses restrictives financières auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8,0 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. Elle est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de l'exercice 2019 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

De plus, la société possède des filiales entièrement détenues qui exercent des activités d'assurance. Ces filiales dépassaient toutes les exigences réglementaires minimales qui leur sont imposées en matière de capital et de surplus à la clôture de l'exercice 2019.

## **Note 29. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme**

**AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Les comités de retraite (les « comités ») de GWL et de Loblaw veillent sur les régimes de retraite de la société. Les comités aident le Conseil de GWL et celui de Loblaw à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Les comités les aident également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et prévoient le versement de prestations généralement fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2020, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

**AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES** Le tableau suivant résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

(en millions de dollars)	Aux			
	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 670) \$	– \$	(1 561) \$	– \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(196)	(156)	(181)	(152)
<b>Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>(1 866) \$</b>	<b>(156) \$</b>	<b>(1 742) \$</b>	<b>(152) \$</b>
Juste valeur des actifs des régimes	1 899	–	1 802	–
<b>Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)</b>	<b>33 \$</b>	<b>(156) \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>(152) \$</b>
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(3)	–	(22)	–
<b>Total de l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>30 \$</b>	<b>(156) \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>(152) \$</b>
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 20)	249 \$	– \$	233 \$	– \$
Autres passifs (note 25)	(219) \$	(156) \$	(195) \$	(152) \$

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

(en millions de dollars)	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
<b>Variation de la juste valeur des actifs</b>						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 802 \$	– \$	1 802 \$	2 023 \$	– \$	2 023 \$
Cotisations de l'employeur	47	–	47	45	–	45
Cotisations des salariés	3	–	3	5	–	5
Prestations versées	(58)	–	(58)	(66)	–	(66)
Produits d'intérêts	64	–	64	70	–	70
Gains actuariels compris (pertes actuarielles comprises) dans les autres éléments du résultat global	231	–	231	(43)	–	(43)
Règlements <sup>i)</sup>	(187)	–	(187)	(228)	–	(228)
Autres	(3)	–	(3)	(4)	–	(4)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 899 \$	– \$	1 899 \$	1 802 \$	– \$	1 802 \$
<b>Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 742 \$	152 \$	1 894 \$	2 067 \$	158 \$	2 225 \$
Coût des services rendus au cours	61	5	66	61	5	66
Coût financier	64	5	69	74	5	79
Prestations versées	(73)	(8)	(81)	(80)	(8)	(88)
Cotisations des salariés	3	–	3	3	–	3
Pertes actuarielles comprises (gains actuariels compris) dans les autres éléments du résultat global	246	2	248	(156)	(8)	(164)
Règlements <sup>i)</sup>	(177)	–	(177)	(227)	–	(227)
Solde à la clôture de l'exercice	1 866 \$	156 \$	2 022 \$	1 742 \$	152 \$	1 894 \$

i) Les règlements se rapportent aux achats de rentes.

En 2019 et en 2018, la société a procédé à plusieurs achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. La société a versé 187 millions de dollars (228 millions de dollars en 2018) à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 177 millions de dollars (227 millions de dollars en 2018) et a comptabilisé des charges liées au règlement de 10 millions de dollars (1 million de dollars en 2018) dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes au moment du règlement.

Pour l'exercice clos en 2019, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 295 millions de dollars (27 millions de dollars en 2018).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 63 % aux participants actifs aux régimes (56 % en 2018)
- 14 % aux participants aux régimes différés (10 % en 2018)
- 23 % aux retraités (34 % en 2018)

En 2020, la société prévoit verser des cotisations d'environ 47 millions de dollars (cotisations de 47 millions de dollars en 2019) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	61 \$	5 \$	66 \$	61 \$	5 \$	66 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations	–	5	5	4	5	9
Charges liées au règlement <sup>i)</sup>	10	–	10	1	–	1
Autres	3	–	3	4	–	4
<b>Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net</b>	<b>74 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>70 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>80 \$</b>

i) Se rapporte aux achats de rentes.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les (gains actuariels comptabilisés) pertes actuarielles comptabilisées au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

(en millions de dollars)	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	(231) \$	– \$	(231) \$	43 \$	– \$	43 \$
Ajustements liés à l'expérience	3	(21)	(18)	8	2	10
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	243	23	266	(164)	(10)	(174)
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	(19)	–	(19)	(5)	–	(5)
Total des (gains actuariels nets comptabilisés) pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(4) \$	2 \$	(2) \$	(118) \$	(8) \$	(126) \$
Charges d'impôt sur le résultat liés aux (gains actuariels) pertes actuarielles (note 8)	1	–	1	33	1	34
(Gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des charges d'impôt sur le résultat	(3) \$	2 \$	(1) \$	(85) \$	(7) \$	(92) \$

Le tableau suivant présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

(en millions de dollars)	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture	(53) \$	(83) \$	(136) \$	65 \$	(75) \$	(10) \$
(Gains actuariels nets comptabilisés) pertes actuarielles nettes comptabilisées au cours de l'exercice, avant impôt	(4)	2	(2)	(118)	(8)	(126)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	(57) \$	(81) \$	(138) \$	(53) \$	(83) \$	(136) \$



**DÉTAIL DES ACTIFS DES RÉGIMES** Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Aux		31 déc. 2018	
	31 déc. 2019			
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Canadiens – fonds en gestion commune	<b>66 \$</b>	<b>4 %</b>	53 \$	3 %
Étrangers – fonds en gestion commune	<b>575</b>	<b>30 %</b>	481	27 %
<b>Total des titres de capitaux propres</b>	<b>641 \$</b>	<b>34 %</b>	534 \$	30 %
<b>Titres de créance</b>				
Titres à revenu fixe – titres d'État	<b>865 \$</b>	<b>45 %</b>	468 \$	25 %
– titres de sociétés	<b>200</b>	<b>10 %</b>	165	9 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe) – titres d'État	<b>36</b>	<b>2 %</b>	304	17 %
– titres de sociétés	<b>14</b>	<b>1 %</b>	10	1 %
<b>Total des titres de créance</b>	<b>1 115 \$</b>	<b>58 %</b>	947 \$	52 %
Autres placements	<b>125 \$</b>	<b>7 %</b>	123 \$	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>18 \$</b>	<b>1 %</b>	198 \$	11 %
<b>Total</b>	<b>1 899 \$</b>	<b>100 %</b>	1 802 \$	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans le même fonds en gestion commune à revenu fixe.

À la clôture des exercices 2019 et 2018, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de GWL, de Loblaw ou de Propriétés de Choix.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe, et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES** Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimées en moyennes pondérées) :

	2019		2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies
<b>Obligations au titre des régimes</b>				
Taux d'actualisation	3,25 %	3,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle
<b>Charge nette au titre des</b>				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv Generational	CPM-RPP2014Pub/Priv Generational	CPM-RPP2014Pub/Priv Generational	CPM-RPP2014Pub/Priv Generational

s. o. – sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice 2019 était de 18,5 ans (17,4 ans en 2018).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice 2019, et il devrait demeurer à 4,50 % à la clôture de l'exercice 2020.

**SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES** Le tableau suivant présente les principales hypothèses pour 2019 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

Augmentation (diminution) (en millions de dollars)	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies <sup>i)</sup>	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies <sup>i)</sup>
Taux d'actualisation	3,25 %	4,00 %	3,00 %	4,00 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(316) \$	(27) \$	(20) \$	– \$
d'une diminution de 1 %	382 \$	27 \$	26 \$	– \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	14 \$	1 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(12) \$	(1) \$

s. o. – sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

**RÉGIMES DE RETRAITES MULTI-EMPLOYEURS** En 2019, la société a inscrit une charge de 66 millions de dollars (67 millions de dollars en 2018) dans le résultat d'exploitation, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2020, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

Loblaw, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 55 000 employés y participant (54 000 en 2018). Les charges de 2019 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 64 millions de dollars (65 millions de dollars en 2018) au RRECC.

**COÛT DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars)	2019	2018
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies <sup>i)</sup>	84 \$	80 \$
Coût des régimes à cotisations définies <sup>ii)</sup>	34	34
Coût des régimes de retraite multi-employeurs <sup>iii)</sup>	66	67
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	184 \$	181 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme <sup>iv)</sup>	43	30
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	227 \$	211 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Résultat d'exploitation (note 31)	218 \$	199 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	9	12
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	227 \$	211 \$

- i) Comprend les charges liées au règlement de 10 millions de dollars (1 million de dollars en 2018) se rapportant aux achats de rentes et rachats de régimes de retraite.
- ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies.
- iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes de retraite multi-employeurs.
- iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 4 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

### Note 30. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Les accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société comprennent les régimes d'options sur actions, d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), d'unités d'actions au rendement (« UAR »), d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix. La charge que la société a comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives en 2019 au titre de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres s'est élevée à 69 millions de dollars (60 millions de dollars en 2018).

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Fournisseurs et autres passifs	8 \$	7 \$
Autres passifs (note 25)	7 \$	6 \$
Surplus d'apport	113 \$	123 \$

En 2018, Loblaw a annulé des options sur actions et attribué de nouvelles options sur actions assorties d'un prix par action ajusté « en compensation » aux porteurs d'options sur actions au titre de la baisse du cours des actions de Loblaw ayant découlé de la scission de la participation de Loblaw dans Propriétés de Choix. De plus, en raison de la scission, Loblaw a émis des UATI, UAR, UAD et UADD additionnelles « en compensation » aux porteurs de parts. Ces ententes de compensation n'ont pas été considérées comme des modifications aux régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Loblaw et, en conséquence, elles n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de Loblaw.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de GWL et de Loblaw sont présentés en détail ci-dessous.

**RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS** La société maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant au plus 6 453 726 de ses actions ordinaires.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant au plus 28 137 162 de ses actions ordinaires.

L'activité du régime d'options sur actions de GWL se résume comme suit :

	2019		2018	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	1 548 044	90,82 \$	1 527 125	87,41 \$
Attribution	427 523	93,17 \$	234 517	104,81 \$
Exercice <sup>i)</sup>	(595 496)	75,09 \$	(145 076)	71,51 \$
Renonciation/annulation	(53 096)	107,45 \$	(67 878)	103,55 \$
Expiration	(80 257)	62,96 \$	(644)	111,97 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	1 246 718	100,22 \$	1 548 044	90,82 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	455 884	101,07 \$	926 956	81,50 \$

i) En 2019, GWL a réglé 65 531 options sur actions en trésorerie.

Les options sur actions en cours de GWL se résument comme suit :

	2019				
	Options en cours			Options exerçables	
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
81,92 \$ - 96,88 \$	520 782	5	91,10 \$	95 872	81,94 \$
96,89 \$ - 106,99 \$	417 644	4	102,70 \$	201 573	101,39 \$
107,00 \$ - 123,73 \$	308 292	4	112,26 \$	158 439	112,22 \$
	1 246 718		100,22 \$	455 884	101,07 \$

En 2019, GWL a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 102,67 \$ (102,13 \$ en 2018) par action ordinaire pour une contrepartie en trésorerie de 40 millions de dollars (10 millions de dollars en 2018).

En 2019, GWL a attribué des options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 93,17 \$ (104,81 \$ en 2018) par action ordinaire et dont la juste valeur s'établissait à 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2018). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par GWL au cours de la période close à la date indiquée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2019	2018
Taux de rendement en dividende attendu	2,2 %	1,7 %
Volatilité attendue du cours de l'action	14,9 % - 15,4 %	14,9 % - 15,6 %
Taux d'intérêt sans risque	1,7 % - 1,8 %	2,0 % - 2,1 %
Durée de vie attendue des options	4,8 - 6,7 ans	4,6 - 6,6 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 0,8 % a été appliqué à la clôture des exercices 2019 et 2018.

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	2019		2018	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	7 509 631	51,60 \$	7 487 774	53,77 \$
Attribution <sup>i)</sup>	1 552 458	65,66 \$	9 672 806	53,26 \$
Exercice <sup>ii)</sup>	(2 345 820)	43,82 \$	(2 081 235)	38,87 \$
Renonciation/annulation <sup>i)</sup>	(398 347)	57,88 \$	(7 569 714)	59,36 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	6 317 922	57,57 \$	7 509 631	51,60 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 117 144	52,79 \$	3 033 156	45,14 \$

- i) En 2018, Loblaw a annulé la totalité des 6 725 773 options sur actions et a attribué 8 013 333 options sur actions assorties d'un prix par action ajusté « en compensation » aux porteurs d'options sur actions au titre de la baisse du cours des actions de Loblaw ayant découlé de la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.
- ii) En 2019, Loblaw a réglé 459 087 options sur actions en trésorerie.

Les informations sur les options sur actions en cours de Loblaw se résument comme suit :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	2019				
	Options en cours		Options exerçables		
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
34,12 \$ - 56,28 \$	2 708 412	4	52,35 \$	1 215 214	48,63 \$
56,29 \$ - 60,40 \$	2 091 359	4	58,46 \$	897 345	58,36 \$
60,41 \$ - 70,19 \$	1 518 151	6	65,65 \$	4 585	64,90 \$
	6 317 922		57,57 \$	2 117 144	52,79 \$

En 2019, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un prix moyen pondéré de 69,21 \$ par action ordinaire (65,45 \$ en 2018) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 82 millions de dollars (78 millions de dollars en 2018).

En 2019, Loblaw a attribué des options sur actions comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 65,66 \$ (53,26 \$ en 2018) par action ordinaire et ayant une juste valeur de 12 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018). Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par Loblaw au cours des exercices clos comme il est indiqué au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2019	2018
Taux de rendement en dividende attendu	1,8 %	1,8 %
Volatilité attendue du cours de l'action	13,7 % - 15,7 %	15,2 % - 21,0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,4 % - 1,8 %	1,9 % - 2,3 %
Durée de vie attendue des options	3,7 - 6,2 ans	3,9 - 6,3 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 9,0 % a été appliqué à la clôture des exercices 2019 et 2018.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES** L'activité des régimes d'UATI de GWL se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2019	2018 <sup>i)</sup>	2019	2018
UATI en cours à l'ouverture de la période	166 034	183 960	1 024 275	824 705
Attribution <sup>ii)</sup>	37 264	63 694	355 311	528 614
Réinvestissement	2 749	1 810	17 125	7 954
Règlement	(54 774)	(69 098)	(274 335)	(277 698)
Renonciation	(14 485)	(14 332)	(89 544)	(59 300)
UATI en cours à la clôture de la période	136 788	166 034	1 032 832	1 024 275

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.  
 ii) En 2018, en raison de la scission de Propriétés de Choix par Loblaw, cette dernière a attribué 164 322 UATI supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UATI par suite de la baisse du cours de l'action de Loblaw qui a découlé de la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.

La juste valeur des UATI de GWL et de Loblaw attribuées en 2019 s'établissait à 4 millions de dollars (7 millions de dollars en 2018) et à 24 millions de dollars (24 millions de dollars en 2018), respectivement.

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT** L'activité des régimes d'UAR de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2019	2018	2019	2018
UAR en cours à l'ouverture de la période	89 656	100 263	674 945	631 528
Attribution <sup>i)</sup>	69 951	36 769	258 261	434 692
Réinvestissement	2 074	848	11 264	5 409
Règlement	(40 341)	(44 695)	(235 881)	(355 618)
Renonciation	(6 867)	(3 529)	(45 894)	(41 066)
UAR en cours à la clôture de la période	114 473	89 656	662 695	674 945

- i) En 2018, en raison de la scission de Propriétés de Choix par Loblaw, cette dernière a attribué 114 778 UAR supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UAR par suite de la baisse du cours de l'action de Loblaw qui a découlé de la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.

La juste valeur des UAR de GWL et de Loblaw attribuées en 2019 s'est établie à 6 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) et à 16 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018), respectivement.

**RÈGLEMENT DES ATTRIBUTIONS À MÊME LES ACTIONS DÉTENUES EN FIDUCIE** Le tableau suivant présente un résumé du règlement des UATI et des UAR de GWL à même les actions détenues en fiducie pour les exercices clos aux dates indiquées :

(nombre d'attributions)	2019	2018 <sup>i)</sup>
Règlement	95 115	113 793
Attributions libérées des fiducies (note 26)	91 473	108 498

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

En 2019, le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à des augmentations de 9 millions de dollars (10 millions de dollars en 2018) des résultats non distribués et de 1 million de dollars du capital social (augmentation négligeable en 2018).

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS** L'activité des régimes d'UAD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2019	2018	2019	2018
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	<b>186 600</b>	176 688	<b>296 329</b>	220 672
Attribution <sup>i)</sup>	<b>22 937</b>	19 330	<b>34 895</b>	78 860
Réinvestissement	<b>3 116</b>	3 476	<b>5 673</b>	2 917
Règlement	<b>(57 235)</b>	(12 894)	–	(6 120)
UAD en cours à la clôture de l'exercice	<b>155 418</b>	186 600	<b>336 897</b>	296 329

- i) En 2018, en raison de la scission de Propriétés de Choix par Loblaw, cette dernière a attribué 47 027 UAD supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UAD par suite de la baisse du cours de l'action de Loblaw qui a découlé de la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.

La juste valeur des UAD de GWL et de Loblaw attribuées en 2019 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018) et à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018), respectivement.

**RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES DIRIGEANTS** L'activité des régimes d'UADD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2019	2018	2019	2018
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	<b>43 065</b>	44 847	<b>45 473</b>	47 294
Attribution <sup>i)</sup>	–	–	<b>4 796</b>	11 402
Réinvestissement	<b>882</b>	883	<b>846</b>	578
Règlement	–	(2 665)	<b>(5 857)</b>	(13 801)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	<b>43 947</b>	43 065	<b>45 258</b>	45 473

- i) En 2018, en raison de la scission de Propriétés de Choix par Loblaw, cette dernière a attribué 7 868 UADD supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UADD par suite de la baisse du cours de l'action de Loblaw qui a découlé de la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.

Aucune UADD de GWL n'a été attribuée en 2019 et en 2018. La juste valeur des UADD de Loblaw attribuées en 2019 et en 2018 s'établissait à un montant négligeable.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

**RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT DE PARTS** Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 19 774 697 parts, tel qu'il a été approuvé à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des porteurs de parts du 29 avril 2015. Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranches sur une période de quatre ans.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2019		2018	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	3 764 107	11,66 \$	4 403 857	11,56 \$
Attribution	–	– \$	724 571	11,92 \$
Exercice	(2 048 060)	11,04 \$	(899 566)	11,01 \$
Annulation	(417 439)	11,96 \$	(464 755)	12,41 \$
Expiration	(11 294)	14,21 \$	–	– \$
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	1 287 314	12,51 \$	3 764 107	11,66 \$
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	561 779	12,27 \$	2 287 879	11,24 \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2019	2018
Taux moyen de distribution attendu	5,38 %	6,42 %
Volatilité moyenne attendue du cours de la part	13,87 % - 18,27 %	14,39 % - 25,19 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	0,02 % - 1,74 %	0,02 % - 1,88 %
Durée de vie moyenne attendue des options	0,1 - 3,6 ans	0,1 - 4,6 ans

**RÉGIME DE PARTS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES** Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part de fiducie à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis à la clôture des exercices 2019 et 2018.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2019	2018
PTI en cours à l'ouverture de l'exercice	446 341	359 154
Attribution	239 483	215 002
Réinvestissement	26 547	28 029
Exercice	(106 355)	(118 670)
Annulation	(121 472)	(37 174)
PTI en cours à la clôture de l'exercice	484 544	446 341



**RÉGIMES D'UNITÉS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES RÉGLÉES EN PARTS** Aux termes du régime d'unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP »), certains employés se sont vu attribuer des UTIRP, qui sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. À la clôture de l'exercice 2019, 1 147 753 droits rattachés aux UTIRP avaient été acquis, mais étaient encore assujettis à des restrictions relatives à la cession (1 110 761 en 2018).

Le tableau qui suit résume l'activité du régime de UTIRP de Propriétés de Choix pour les unités dont les droits n'ont pas encore été acquis :

(Nombre d'attributions)	2019	2018
UTIRP en cours à l'ouverture de l'exercice	717 815	–
Unités prises en charge dans le cadre de l'acquisition de CREIT	–	626 128
Attribution	155 946	577 306
Renonciation	(40 796)	(28 946)
Unités aux droits acquis	(208 546)	(456 673)
UTIRP en cours à la clôture de l'exercice	624 419	717 815

**RÉGIME DE PARTS ATTRIBUÉES AU RENDEMENT** Les PAR donnent le droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix ait atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PAR n'était acquis à la clôture des exercices 2019 et 2018.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'activité du régime de PAR de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2019	2018
PAR en cours à l'ouverture de l'exercice	104 449	79 612
Attribution	50 686	44 374
Réinvestissement	5 867	6 727
Exercice	(58 282)	(18 906)
Annulation	(21 471)	(16 194)
Ajout attribuable à un facteur de rendement	22 619	8 836
PAR en cours à la clôture de l'exercice	103 868	104 449

**RÉGIME DE PARTS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES FIDUCIAIRES** Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de PD et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture. Tous les droits rattachés aux parts différés sont acquis au moment de leur attribution. Toutefois, les parts ne peuvent être exercées tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Le tableau qui suit résume l'activité du régime de PD de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2019	2018
PD à l'intention des fiduciaires en cours à l'ouverture de l'exercice	302 589	283 704
Attribution	68 123	56 705
Réinvestissement	17 046	17 631
Annulation	(185)	(1 108)
Exercice	(110 434)	(54 343)
PD à l'intention des fiduciaires en cours à la clôture de l'exercice	277 139	302 589

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 31. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2019	2018
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 620 \$	6 296 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 29)	179	172
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme (note 29)	39	27
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	56	56
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles	(63)	(54)
Charges au titre des avantages du personnel	6 831 \$	6 497 \$

## Note 32. Contrats de location

La société loue certains des magasins de vente au détail et des centres de distribution de Loblaw, des boulangeries et des centres de distribution de Weston Foods, des locaux à bureaux, des véhicules à passagers, des remorques et du matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail de Loblaw constituent une part importante du portefeuille de location de la société. En général, ces contrats ont une durée de location initiale, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les immeubles sont détenus pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins de Loblaw.

### À TITRE DE PRENEUR

**Actifs au titre de droits d'utilisation** Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	2019		
	Immeubles	Autres	Total
<b>Coût</b>			
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 046 \$	68 \$	4 114 \$
Entrées de contrats de location	176	2	178
Prolongation de contrats de location et autres éléments	366	–	366
Solde à la clôture de l'exercice	4 588 \$	70 \$	4 658 \$
<b>Cumul de l'amortissement</b>			
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	– \$	– \$
Amortissement	544	24	568
Pertes de valeur (note 15)	16	–	16
Solde à la clôture de l'exercice	560 \$	24 \$	584 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2019	4 028 \$	46 \$	4 074 \$

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable de 411 millions de dollars des actifs loués aux termes de contrat de location-financement en vertu de l'IAS 17 était comptabilisée dans les immobilisations corporelles (voir la note 15).

**Obligations locatives** Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 086 \$
Entrées de contrats de location	178
Prolongation de contrats de location et autres éléments	363
Paievements au titre de la location	(734)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 7)	214
Solde à la clôture de l'exercice	5 107 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	857 \$
Obligations locatives	4 250
Total des obligations locatives	5 107 \$

Au 31 décembre 2018, des obligations locatives de 535 millions de dollars aux termes de contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17 étaient comptabilisées dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme et dans la dette à long terme (voir la note 24).

**Liquidité** Le tableau qui suit présente les paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location :

(en millions de dollars)	Paievements à effectuer pour chaque exercice						Au
	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	31 déc. 2019
Paievements au titre de la location	862 \$	734 \$	607 \$	587 \$	485 \$	2 028 \$	Total 5 303 \$

La société a également comptabilisé des flux de trésorerie non actualisés futurs de 208 millions de dollars liés à des contrats de location non encore en vigueur, mais faisant l'objet d'engagements.

**Paievements futurs au titre des contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17** Au 31 décembre 2018, les paievements futurs non actualisés aux termes de contrats de location-financement et les charges financières futures s'établissaient respectivement à 933 millions de dollars et à 398 millions de dollars. En 2018, la société a également comptabilisé des charges de loyers conditionnels aux termes de contrats de location-financement de 2 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Paievements futurs au titre des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17** Au 31 décembre 2018, les paievements minimaux futurs non actualisés au titre de la location s'élevaient à 4 826 millions de dollars. En 2018, la société a comptabilisé des charges de loyers aux termes de contrats de location simple de 712 millions de dollars et des charges de loyers conditionnels aux termes de contrats de location simple de 2 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Contrats de location à court terme** La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2019, un montant de 28 millions de dollars a été comptabilisé dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Paievements variables au titre de la location** La société effectue des paievements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paievements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2019, un montant de 227 millions de dollars a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Options de prolongation** La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail de Loblaw sont assortis d'options de prolongation. Au 31 décembre 2019, environ 14 % des obligations locatives avaient trait à des options de prolongation pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 31 décembre 2019, des paievements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 5 milliards de dollars se rapportaient à des options de prolongation pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paievements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

**Transactions de cession-bail** En 2019, Loblaw a cédé puis reloué un immeuble de commerce de détail, ainsi que comptabilisé un profit négligeable dans les frais de vente et charges générales et administratives.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## À TITRE DE BAILLEUR

**Contrats de location-financement** Une créance au titre des contrats de location-financement est inscrite dans le bilan consolidé de la société (voir la note 20). En 2019, la société a comptabilisé des produits d'intérêts financiers de 4 millions de dollars. Les paiements futurs aux termes des contrats de location-financement que recevra la société relativement aux immeubles sous-loués à des tiers se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Au
	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	31 déc. 2019 Total
Paiements à recevoir aux termes de contrats de location-financement	14 \$	14 \$	15 \$	15 \$	9 \$	15 \$	82 \$
Moins les produits d'intérêts financiers non acquis	(3)	(2)	(2)	(1)	(1)	–	(9)
Total des créances liées aux contrats de location-financement (note 20)	11 \$	12 \$	13 \$	14 \$	8 \$	15 \$	73 \$

*Contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17* Au 31 décembre 2018, la société n'avait classé aucun contrat de location à titre de contrat de location-financement.

**Contrats de location simple** En 2019, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 371 millions de dollars, dont une tranche de 23 millions de dollars provient de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes de contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Au
	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	31 déc. 2019 Total
Produits tirés des contrats de location simple	389 \$	355 \$	312 \$	266 \$	218 \$	934 \$	2 474 \$

La société loue à des tierces parties certains terrains et bâtiments dont la valeur comptable nette s'établissait à 1 115 millions de dollars au 31 décembre 2019 (1 038 millions de dollars en 2018).

*Contrats de location simple en vertu de l'IAS 17* En 2018, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 67 millions de dollars et des produits tirés de contrats de location simple conditionnels de 1 million de dollars dans le résultat d'exploitation. Au 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs non actualisés au titre de la location à recevoir par la société relativement aux contrats de location simple aux termes de l'IAS 17 s'établissaient à 2 136 millions de dollars.

En 2018, la société a comptabilisé des produits de sous-location de 63 millions de dollars et des produits de sous-location conditionnels de 3 millions de dollars dans le résultat d'exploitation. Au 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs non actualisés au titre de la sous-location à recevoir par la société s'établissaient à 320 millions de dollars.

### Note 33. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente les justes valeurs et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	31 déc. 2019				Aux 31 déc. 2018 <sup>i)</sup>			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>								
Coût amorti								
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	– \$	– \$	19 \$	19 \$	– \$	– \$	78 \$	78 \$
Certains autres actifs <sup>ii)</sup>	–	–	116	116	–	–	128	128
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Certains placements à long terme et autres actifs <sup>ii)</sup>	50	21	–	71	50	20	–	70
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	–	–	–	–	–	2	–	2
Juste valeur par le biais du résultat net								
Dépôts de garantie	76	–	–	76	87	–	–	87
Certains autres actifs <sup>ii)</sup>	–	–	86	86	–	–	76	76
Dérivés inclus dans les créances	1	2	–	3	(2)	7	–	5
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	5	–	1	6	2	11	–	13
Dérivés inclus dans les autres actifs	–	537	–	537	–	556	–	556
<b>Passifs financiers</b>								
Coût amorti								
Dette à long terme	–	15 839	–	15 839	–	16 012	–	16 012
Certains autres passifs <sup>ii)</sup>	–	–	444	444	–	–	13	13
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	–	5	–	5	–	7	–	7
Juste valeur par le biais du résultat net								
Passif lié aux parts de fiducie	3 601	–	–	3 601	2 658	–	–	2 658
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	–	5	–	5	11	–	3	14

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Certains autres actifs, certains autres placements à long terme et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste « Autres actifs » et « Autres passifs », respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en 2019 et en 2018.

En 2019, une perte nette de 3 millions de dollars (profit de 6 millions de dollars en 2018) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation. De plus, un profit net de 614 millions de dollars (5 millions de dollars en 2018) a été comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie** À la clôture de l'exercice 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie de la société s'élevaient à 2 139 millions de dollars (1 889 millions de dollars en 2018), incluant 68 millions de dollars américains (161 millions de dollars en 2018).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Afin de tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le placement net en dollars américains de la société dans des établissements à l'étranger, une perte de 49 millions de dollars (profit de 91 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en 2019.

De plus, en 2019, une perte négligeable (profit de 17 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives pour tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société.

**Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises** À la clôture de l'exercice 2019, la valeur des créances liées à des prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 19 millions de dollars (78 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée aux bilans consolidés. En 2019, Loblaw a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 1 million de dollars (profit de 3 millions de dollars en 2018) au titre des créances liées à ces prêts.

À la clôture de l'exercice 2019, la valeur des placements dans des franchises de Loblaw de 12 millions de dollars (14 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée dans les autres actifs. En 2019, Loblaw a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2018) au titre de ces placements.

**Dérivés incorporés** Les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande de Loblaw qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée entraînerait une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

En 2019, un profit de 4 millions de dollars (perte de 5 millions de dollars en 2018) attribuable à ces dérivés a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. De plus, à la clôture de l'exercice 2019, un actif correspondant de 1 million de dollars a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs (passif inscrit dans les fournisseurs et autres passifs de 3 millions de dollars en 2018). À la clôture de l'exercice 2019, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié (une perte liée) à la juste valeur de 1 million de dollars.

**Dérivés sur actions** À la clôture de l'exercice 2019, Weston Holdings Limited (« WHL »), filiale de GWL, détenait un contrat à livrer sur actions en vigueur visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw à un prix de vente à terme initial de 48,50 \$ l'action ordinaire de Loblaw. À la clôture de l'exercice 2019, le prix à terme était de 123,64 \$ (118,42 \$ en 2018) par action ordinaire. En 2019, une perte liée à la juste valeur de 69 millions de dollars (50 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre de ce contrat (voir la note 7).

**Passif lié aux parts de fiducie** En 2019, une perte liée à la juste valeur de 550 millions de dollars (profit de 41 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 7).

**Autres dérivés** La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées au bilan consolidé et des profits nets réalisés et latents (pertes nettes réalisées et latentes), avant l'impôt sur le résultat, lié(e)s aux autres dérivés de la société :

31 déc. 2019

(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Risque de change – Contrats de change à terme <sup>i)</sup>	– \$	(1) \$	1 \$
Risque de taux d'intérêt – Contrats à terme sur obligations <sup>ii)</sup>	–	(6)	–
Risque de taux d'intérêt – Swaps de taux d'intérêt <sup>iii)</sup>	(4)	(2)	(1)
<b>Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(9) \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>			
Contrats de change et autres contrats à terme	(3) \$	– \$	(18) \$
Autres dérivés non financiers	6	–	19
<b>Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>	<b>3 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 \$</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(9) \$</b>	<b>1 \$</b>

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur nominale de 5 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur nominale de 50 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur nominale de 300 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur nominale de 277 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les autres actifs ou autres passifs.

31 déc. 2018<sup>ij)</sup>

(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Risque de change – Contrats de change à terme	1 \$	2 \$	– \$
Risque de taux d'intérêt – Contrats à terme sur obligations	(4)	(5)	1
Risque de taux d'intérêt – Swaps de taux d'intérêt	(1)	–	–
<b>Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>1 \$</b>
<b>Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>			
Contrats de change et autres contrats à terme	18 \$	– \$	41 \$
Autres dérivés non financiers	(13)	–	(24)
<b>Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>	<b>5 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>17 \$</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>1 \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>18 \$</b>

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 34. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée à certains risques. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après :

**RISQUE DE LIQUIDITÉ** Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

**Analyse des échéances** Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total <sup>(ii)</sup>
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts <sup>(i)</sup>	2 375 \$	1 731 \$	2 155 \$	2 376 \$	2 189 \$	8 203 \$	19 029 \$
Contrats de change à terme	573	–	–	–	–	–	573
Dettes à court terme (note 23)	1 489	–	–	–	–	–	1 489
Passifs financiers <sup>(iii)</sup>	33	31	28	32	32	238	394
Dettes bancaires	18	–	–	–	–	–	18
Certains autres passifs	3	3	–	–	–	–	6
<b>Total</b>	<b>4 491 \$</b>	<b>1 765 \$</b>	<b>2 183 \$</b>	<b>2 408 \$</b>	<b>2 221 \$</b>	<b>8 441 \$</b>	<b>21 509 \$</b>

- i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2019.
- ii) Le passif lié aux parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.
- iii) Représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement à l'opération sur le portefeuille de Propriétés de Choix (voir la note 25).

**RISQUE DE CHANGE** Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens. Toutefois, une partie de l'actif net de la société (à l'exclusion de Loblaw) est libellée en dollars américains en raison de l'investissement net de la société dans des établissements à l'étranger aux États-Unis et dans ses autres filiales à l'étranger qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société. L'actif net libellé en dollars américains est converti en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Par conséquent, la société s'expose à des profits et à des pertes de change. Les profits et les pertes découlant de la conversion des actifs libellés en dollars américains des filiales à l'étranger ayant la même monnaie fonctionnelle que la société sont pris en compte dans le résultat d'exploitation, alors que les profits et les pertes de change sur l'investissement net dans des établissements à l'étranger aux États-Unis sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. D'après l'actif net libellé en dollars américains que détiennent des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que la société à la clôture de 2019, la société estime qu'une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait la comptabilisation d'une perte négligeable dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Les produits et les charges de tous les établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles ils sont comptabilisés. Une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence positive sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.



Weston Foods et Loblaw sont également exposées aux fluctuations des prix des achats libellés en dollars américains en raison des variations du cours de change du dollar américain. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura un effet négatif sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. Weston Foods et Loblaw ont conclu des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré afin de gérer leur exposition actuelle et prévue aux fluctuations du cours de change du dollar américain.

**RISQUE DE CRÉDIT** La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des prêts consentis à des franchisés de Loblaw, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société, aux créances de Loblaw et aux autres sommes à recevoir de clients et de fournisseurs de Weston Foods. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw, les créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants, les sommes à recevoir de fournisseurs et de locataires et les autres créances auprès de clients et de fournisseurs de Weston Foods, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés avoisine la juste valeur de marché positive des dérivés inscrits aux bilans consolidés (voir la note 33).

Voir les notes 11 et 12 pour un complément d'information sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit de Loblaw et des autres créances de Loblaw et de Weston Foods dont il est question ci-dessus.

**RISQUE LIÉ AU COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES PARTS DE FIDUCIE** Les fluctuations du cours de marché des actions ordinaires de Loblaw ont une incidence sur les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de la société. L'obligation de WHL en vertu du contrat à livrer sur actions visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, échéant en 2031, est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. À l'échéance, si le prix à terme est supérieur (inférieur) au cours du marché des actions ordinaires de Loblaw, WHL recevra (versera) un montant en trésorerie égal à la différence entre la valeur nominale et la valeur de marché du contrat à livrer. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des actions sous-jacentes des contrats à livrer sur actions, toutes les autres variables demeurant constantes, entraînerait une augmentation de 10 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de la valeur de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des parts de fiducie, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par la comptabilisation d'une augmentation de 260 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT** La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, dans le but que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une baisse) de 100 points de base des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une baisse) de 7 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**PRIX DES MARCHANDISES** Les coûts de Weston Foods subissent l'effet direct des fluctuations des prix des matières premières liées aux marchandises, telles que les farines de blé, le sucre, les huiles végétales, les poudres de cacao et le chocolat. Loblaw est également exposée aux fluctuations des prix des marchandises en raison de l'incidence indirecte de la variation des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. De plus, Weston Foods et Loblaw sont exposées aux hausses des prix de l'énergie dans le cadre de l'exploitation, dans le cas de Weston Foods, de ses boulangeries et de ses réseaux de distribution, et dans le cas de Loblaw, de ses magasins et de ses réseaux de distribution. Les fluctuations de prix des marchandises pourraient avoir une incidence négative importante sur la performance financière de la société. Tant Weston Foods que Loblaw concluent des contrats d'approvisionnement et ont recours à des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés de marchandises, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré pour gérer leur exposition, actuelle et prévue, aux fluctuations des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait à la clôture de 2019, une diminution de 10 % des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 12 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat. Ce montant ne tient pas compte de l'effet compensatoire du risque marchandises inhérent aux transactions qui sont couvertes.

### Note 35. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications fiscales de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités ainsi qu'à sa situation ou à sa performance financière au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Le texte qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. Loblaw juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. Loblaw n'a pas comptabilisé de charges à payer ou de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société et Weston Foods. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estiment que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation financière ou leurs perspectives. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, il ne devrait pas y avoir de répercussion sur les dividendes ou la politique de dividendes, ou sur le régime de rachat d'actions de la société ou de Loblaw. En 2019, la société et Loblaw n'ont comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut

être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes en Colombie-Britannique. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario et du Québec sont similaires aux allégations contre les défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations de mai 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu l'appel et la cour a mis le jugement en délibéré jusqu'à une date ultérieure.

**DISPOSITIONS D'INDEMNISATION** De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

### **Note 36. Garanties financières**

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 416 millions de dollars (400 millions de dollars en 2018). De plus, Loblaw et Propriétés de Choix ont donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

**GARANTIES POUR LE COMPTE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES** Loblaw a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2019, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2018) et un montant total de 468 millions de dollars (466 millions de dollars en 2018) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2019 les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 18 millions de dollars au total (56 millions de dollars en 2018) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 24). À la clôture de l'exercice 2019, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2018) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2018) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de Loblaw. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à Loblaw et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

**OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION** Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalisait environ 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2018). De plus, Loblaw garantit les obligations de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

**CAUTIONNEMENT DE GLENHURON BANK LIMITED** En lien avec l'avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada concernant Loblaw et visant certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 8), Loblaw a fourni un cautionnement au ministère des Finances afin de contester les avis de nouvelle cotisation. En raison de la décision rendue par la Cour de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués par Loblaw, le montant du cautionnement s'établit à 49 millions de dollars (46 millions de dollars en 2018).

**GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE** À la clôture de l'exercice 2019, GWL et Loblaw avaient conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 45 millions de dollars (45 millions de dollars en 2018) et 103 millions de dollars (103 millions de dollars en 2018), respectivement. À la clôture de l'exercice 2019, GWL et Loblaw ont déposé 45 millions de dollars (45 millions de dollars en 2018) et 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2018), respectivement, auprès de grandes institutions financières et classé ces montants à titre de dépôts de garantie aux bilans consolidés.

**SERVICES FINANCIERS** Loblaw a fourni, en faveur de MasterCard<sup>MD</sup> International Incorporated (« MasterCard<sup>MD</sup> »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard<sup>MD</sup>. À la clôture de l'exercice 2019, la garantie en faveur de MasterCard<sup>MD</sup> au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2018).

Loblaw a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2018) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représentait environ 10 % (10 % en 2018) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 70 millions de dollars (89 millions de dollars en 2018) (voir la note 23).

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. À la clôture de l'exercice 2019, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait à 36 millions de dollars (39 millions de dollars en 2018).

La facilité de crédit et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

CPH Master Limited Partnership garantit certaines dettes reprises par les acheteurs à l'égard de biens cédés dans le passé par CREIT, et ce, avant l'acquisition. Ces garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que la dette soit modifiée, refinancée ou éteinte. L'exposition au risque de crédit découle de la possibilité qu'un acheteur fasse défaut sur sa dette. Ce risque de crédit est atténué par le recours que Propriétés de Choix possède en vertu de ces garanties, auquel cas elle aurait un droit de réclamation sur le bien sous-jacent. À la clôture de l'exercice 2019, le montant estimé de la dette faisant l'objet de telles garanties et, par conséquent, l'exposition maximale au risque de crédit, s'élevait à 37 millions de dollars (38 millions de dollars en 2018) et la durée résiduelle moyenne pondérée estimée était de 3,5 ans (4,5 ans en 2018).

### Note 37. Transactions entre parties liées

L'actionnaire majoritaire de la société, M. W. Galen Weston, détient en propriété véritable, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, un total de 81 706 054 actions ordinaires de GWL, soit environ 53,2 % (53,1 % en 2018) des actions ordinaires en circulation de GWL.

La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché en vigueur dans le cours normal des activités. Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2019, la société a versé à Wittington des loyers qui se sont chiffrés à 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2018). À la clôture des exercices 2019 et 2018, aucun loyer n'était impayé.

En 2019, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette entité, se sont élevés à 38 millions de dollars (44 millions de dollars en 2018). À la clôture de l'exercice 2019, un montant de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

**COENTREPRISE** En 2014, une coentreprise, formée de Propriétés de Choix et de Wittington, a acquis une propriété de Loblaw. La coentreprise a l'intention d'aménager la propriété acquise en un immeuble polyvalent dont le locataire principal sera un magasin d'alimentation de Loblaw. La coentreprise n'exerçait aucune activité d'exploitation à la clôture de l'exercice 2019. Propriétés de Choix comptabilise sa participation de 40 % dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

**CONTRAT DE LOCATION SIMPLE** Propriétés de Choix a conclu, avec Wittington, un contrat de location d'une durée de dix ans visant des locaux à bureaux qui a débuté en 2014. Les paiements au titre de la location totaliseront 3 millions de dollars sur la durée du contrat de location.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 29.

**QUESTIONS FISCALES** À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables relativement aux sociétés affiliées.

**RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS** Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres de l'équipe de direction de GWL, de Loblaw, de Weston Foods et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2019	2018
Salaires, jetons de présence et autres avantages du personnel à court terme	13 \$	8 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	11	12
Rémunération totale	24 \$	20 \$

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 38. Informations sectorielles

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw, Propriétés de Choix et Weston Foods. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation, la trésorerie et les placements à court terme détenus par la société ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, comme il est indiqué ci-dessous.

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIA<sup>(i)</sup> et du montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>(ii)</sup>. Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	2019					2018				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods <sup>9</sup>	Autres et intersectoriel <sup>9</sup>	Total
<b>Produits</b>	<b>48 037 \$</b>	<b>1 289 \$</b>	<b>2 155 \$</b>	<b>(1 372) \$</b>	<b>50 109 \$</b>	<b>46 693 \$</b>	<b>1 148 \$</b>	<b>2 122 \$</b>	<b>(1 395) \$</b>	<b>48 568 \$</b>
Résultat d'exploitation	2 262 \$	890 \$	72 \$	(266) \$	2 958 \$	1 915 \$	593 \$	92 \$	(15) \$	2 585 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	747	1 472	1	(516)	1 704	564	(57)	(1)	442	948
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>1 515 \$</b>	<b>(582) \$</b>	<b>71 \$</b>	<b>250 \$</b>	<b>1 254 \$</b>	<b>1 351 \$</b>	<b>650 \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>(457) \$</b>	<b>1 637 \$</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 262 \$</b>	<b>890 \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>(266) \$</b>	<b>2 958 \$</b>	<b>1 915 \$</b>	<b>593 \$</b>	<b>92 \$</b>	<b>(15) \$</b>	<b>2 585 \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 524	1	147	(354)	2 318	1 497	1	130	118	1 746
Éléments d'ajustement <sup>(iii)</sup>	118	23	4	62	207	108	230	11	(152)	197
Montant ajusté du BAIIA <sup>(i)</sup>	4 904 \$	914 \$	223 \$	(558) \$	5 483 \$	3 520 \$	824 \$	233 \$	(49) \$	4 528 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(iii)</sup>	2 016	1	138	(354)	1 801	976	1	121	118	1 216
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>(ii)</sup></b>	<b>2 888 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>(204) \$</b>	<b>3 682 \$</b>	<b>2 544 \$</b>	<b>823 \$</b>	<b>112 \$</b>	<b>(167) \$</b>	<b>3 312 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA<sup>(1)</sup>. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA<sup>(1)</sup> à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iii) Ne tient pas compte d'une charge d'amortissement de 508 millions de dollars (521 millions de dollars en 2018) comptabilisée par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni d'un amortissement accéléré de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2018) lié aux charges de restructuration et autres charges connexes comptabilisé par Weston Foods.

Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	2019			2018 <sup>i)</sup>		
	Produits	Montant ajusté du résultat d'exploitation	Charges nettes et autres charges financières	Produits	Montant ajusté du résultat d'exploitation	Charges nettes et autres charges financières
Élimination de contrats de location internes	(531) \$	(148) \$	(170) \$	(556) \$	– \$	– \$
Élimination du recouvrement de coûts	(209)	–	–	(181)	–	–
Élimination des résiliations de baux	(3)	–	–	(10)	(10)	–
Profit net de Loblaw lié à la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix	–	(7)	–	–	(6)	–
Profit net de Weston Foods lié à la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix	–	–	–	–	(10)	–
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	–	(37)	–	–	(118)	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(85)	–	–	47	–
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	–	(932)	–	–	594
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	550	–	–	(41)
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL et à Loblaw	–	–	(289)	–	–	(271)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL et à Loblaw	–	–	203	–	–	126
Intérêts sur la dette de Propriétés de Choix envers Loblaw et produits de désactualisation touchés sur les parts de catégorie C intragroupe	–	–	–	–	–	(55)
Chiffre d'affaires intragroupe	(629)	–	–	(648)	–	–
Conversion des monnaies étrangères <sup>ii)</sup>	–	–	–	–	17	–
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	–	–	69	–	–	50
Frais d'émission de Propriétés de Choix	–	–	14	–	–	–
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	–	38	–	–	77	–
Autres	–	(27)	39	–	(12)	39
<b>Total des chiffres consolidés</b>	<b>(1 372) \$</b>	<b>(266) \$</b>	<b>(516) \$</b>	<b>(1 395) \$</b>	<b>(15) \$</b>	<b>442 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Reflète l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018 <sup>i)</sup>
Total des actifs		
Loblaw	<b>36 451 \$</b>	30 228 \$
Propriétés de Choix	<b>15 575</b>	15 518
Weston Foods	<b>4 261</b>	3 001
Autres <sup>ii)</sup>	<b>28</b>	305
Intersectoriel	<b>(8 502)</b>	(5 238)
Chiffres consolidés	<b>47 813 \$</b>	43 814 \$

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.  
 ii) Le poste « Autres » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par des établissements à l'étranger.

(en millions de dollars)	2019 <sup>i)</sup>	2018
Entrées d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations		
Loblaw	<b>\$ 1 206</b>	\$ 1 070
Propriétés de Choix	<b>188</b>	311
Weston Foods	<b>194</b>	212
Autres	<b>8</b>	–
Chiffres consolidés	<b>\$ 1 596</b>	\$ 1 593

- i) En 2019, les entrées d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement tiennent compte de contreparties hors trésorerie de 13 millions de dollars au titre de Loblaw et de 25 millions de dollars au titre de Propriétés de Choix.

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

(en millions de dollars)	2019	2018
Produits (intersectoriel non compris)		
Canada	<b>48 897 \$</b>	47 415 \$
États-Unis	<b>1 212</b>	1 153
Chiffres consolidés	<b>50 109 \$</b>	48 568 \$

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles		
Canada	<b>23 127 \$</b>	23 936 \$
États-Unis	<b>909</b>	904
Chiffres consolidés	<b>24 036 \$</b>	24 840 \$